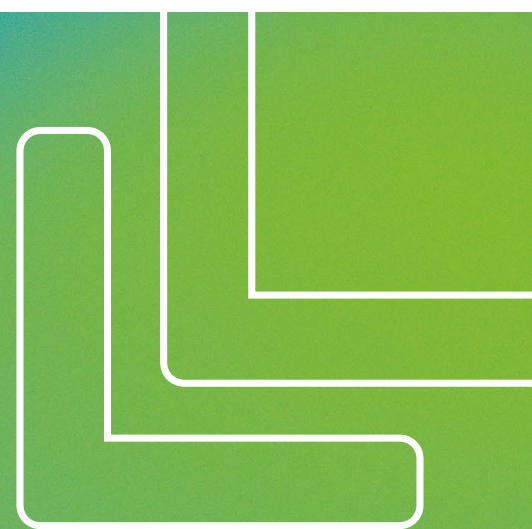


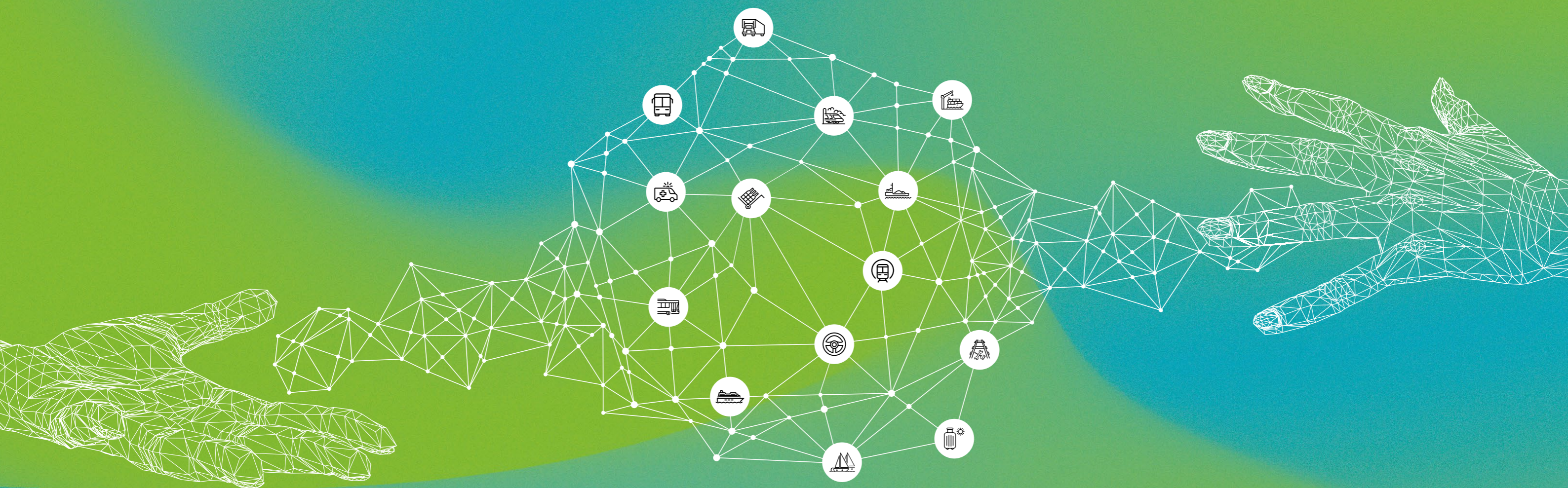
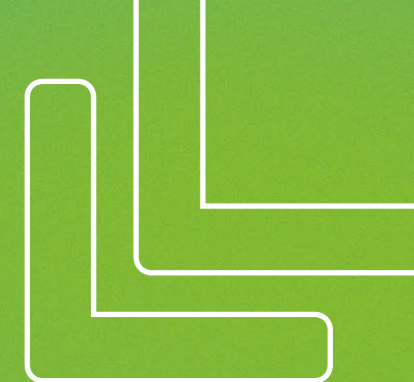
RAPPORT ANNUEL  
OPCO Mobilités

# 2022



Compétences en mouvement

# OPCCO



# Mobilités

**P 06**

**ÉDITO**

**P 08**

**OPCO Mobilités  
EN QUELQUES MOTS**

**P 20**

**UNE OFFRE DE SERVICE  
AUX ENTREPRISES OPTIMISÉE**

**P 28**

**LE SERVICE DE PROXIMITÉ :  
AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES**

**P 34**

**ALTERNANCE : UN ANCRAGE  
DURABLE DANS LES MÉTIERS  
DE LA MOBILITÉ**

**P 40**

**DONNER DU SENS À L'AVENIR  
AVEC LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ**

**P 54**

**AU SERVICE DES BRANCHES  
PROFESSIONNELLES**

**P 62**

**LA COMMUNICATION  
D'OPCO Mobilités**

**P 68**

**LES CHIFFRES  
CLÉS**

**P 76**

**LES CHIFFRES  
CLÉS BRANCHES**

# ÉDITO



**Bertrand MAZEAU**  
Président



**Jean-Louis VINCENT**  
Vice-président

2022 est une année clé dans  
le déploiement du projet  
d'OPCO Mobilités

**En début d'année, nous sommes arrivés au terme du premier mandat paritaire qui nous avait été confié lors de la création en mars 2019 et il a été procédé au renouvellement de la totalité des instances paritaires de pilotage de notre OPCO.**

Le bilan que nous faisons de ce premier mandat est largement positif.

Grâce à l'engagement des branches, de leurs représentants et des équipes, les objectifs fixés ont été atteints, voire dépassés.

Lors de sa création, OPCO Mobilités avait pour ambition de contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

Notre engagement était d'apporter une réponse rapide, fiable et personnalisée pour le développement des compétences. Nos valeurs de Service, Qualité, Performance et Proximité devaient guider l'action.

Nous nous étions engagés devant nos mandants à agir pour promouvoir les métiers des branches adhérentes à OPCO Mobilités, à informer les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi et les jeunes sur les dispositifs existants, à anticiper l'évolution des emplois et qualifications, à conseiller les entreprises au plus près du terrain et à financer l'alternance, le plan de développement des compétences et les actions d'accompagnement des entreprises et des branches.

Au cours de ces quatre premières années, les actions de promotion des métiers ont été amplifiées avec la création des « Villages de la mobilité », l'ouverture du site des métiers de la mobilité, les campagnes média d'envergure nationale « Je bouge mon avenir ». L'information des entreprises est structurée autour des newsletters, des rencontres territoriales collectives et de 25 000 rendez-vous individuels

assurés chaque année. Les études et analyses prospectives ont été renforcées et l'Espace Observatoires d'OPCO Mobilités propose désormais un accès en ligne et gratuit à cette ressource.

Au total, ce sont plus de 1,6 million de stagiaires salariés, alternants ou demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'une prise en charge d'OPCO Mobilités depuis 2019 avec une croissance de l'ordre de 25 % de l'activité.

Ce bilan est celui d'une équipe paritaire engagée dont le Bureau, le Conseil d'administration, les Conseils des métiers et Commissions permanentes sont les piliers. Il démontre, dans le cadre d'une gestion efficiente, la capacité des partenaires sociaux à s'engager dans des projets collectifs structurants, à définir et piloter des politiques de branche innovantes, à apporter un service de proximité aux entreprises et à leurs salariés.

C'est pour poursuivre cette action au service des branches que nous avons sollicité à nouveau la confiance de nos membres en début d'année pour un nouveau mandat. Il nous a été accordé et cela nous engage vis-à-vis de tous nos membres pour que la période 2022-2025 amplifie la dynamique engagée.

**Bertrand MAZEAU**  
Président

**Jean-Louis VINCENT**  
Vice-président

02



---

## **OPCO Mobilités**

EN QUELQUES MOTS



# LES BRANCHES CONSTITUTIVES

OPCO Mobilités rassemble **les branches et entreprises** parties prenantes de la mobilité terrestre, maritime et fluviale des biens et des personnes.


Agences de voyages et guides accompagnateurs	Ports et manutention portuaire	Transport et services maritimes - Officiers
Distributeurs conseils hors domicile - Grossistes en boissons	Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)	Transport ferroviaire
Groupeement des armateurs de services de passages d'eau - Personnel navigant	Remorquage maritime - Navigants d'exécution	Transports maritimes - Personnel navigant d'exécution
Manutention ferroviaire et travaux connexes	Remorquage maritime - Officiers	Transports maritimes - Personnel sédentaire
Ports de plaisance	Services de l'automobile	Transports publics urbains de voyageurs
	Transports en navigation intérieure	Transports routiers et activités auxiliaires du transport

## CHIFFRES MARQUANTS

  
139 870  
entreprises

  
1 668 000  
salariés

  
462 488  
stagiaires

  
92 829  
alternants



# LES TEMPS FORTS DU PARITARISME

## RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE ET AGRÉMENT DE L'OPCO EN OUTRE-MER

Conformément aux statuts et à une nouvelle mesure de représentativité, les instances d'OPCO Mobilités ont été renouvelées en 2022 pour les quatre années à venir. Une alternance paritaire est prévue à mi-mandat, soit à la fin de l'année 2023.

Avec près de 230 membres des organisations représentatives des employeurs et des salariés, dont 157 nouvellement désignés, l'intégralité des instances d'OPCO Mobilités a ainsi été renouvelée. Les séminaires des administrateurs en janvier, d'intégration en mars, et le séminaire de La Rochelle en novembre ont été l'occasion pour les partenaires sociaux de se rencontrer, d'échanger et de travailler de manière prospective, notamment sur les défis et enjeux de la transition énergétique et de la promotion et attractivité des métiers.

L'obtention de l'agrément à intervenir dans les territoires ultramarins par arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, de la ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, le 11 octobre 2022, marque une nouvelle étape dans le déploiement d'OPCO Mobilités qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, accompagne les entreprises de Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion.



## AGENDA



Le Bureau veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. Il prépare en amont les travaux des réunions du Conseil. Le Bureau a été renouvelé le 19 janvier 2022

## ORGANISATIONS SYNDICALES



**Bertrand MAZEAU**  
FO Métallurgie  
Président



**Stanislas BAUGÉ**  
FNST CGT  
Trésorier adjoint



**Frédéric REXAND**  
FGTE CFDT  
Secrétaire



**Stéphane RIVIÈRE**  
CFE CGC Métallurgie  
Membre



**Maxime DUMONT**  
FGT CFTC  
Membre

## ORGANISATIONS PATRONALES



**Jean-Louis VINCENT**  
TLF  
Vice-président



**Bernard GUYOT**  
Mobilians  
Trésorier



**Florence SAUTEJEAU**  
UTP  
Secrétaire adjointe



**Valérie BONED**  
Entreprises  
du Voyage  
Membre



**Claude LÉOPOLD**  
RATP  
Membre

Composée du Président, du Vice-président, du Trésorier et du Trésorier adjoint, la commission financière se réunit en amont de chaque Bureau.

Elle suit l'activité financière de l'OPCO (suivi des engagements, suivi des marchés publics, arrêté des comptes annuels avant présentation en Bureau et en Conseil d'administration).

Le contrôleur général économique et financier, désigné par l'Etat, assiste aux réunions de la commission financière.

Il se réunit 4 fois par an.

Il est composé de 48 membres désignés par les Conseils des métiers, à raison d'un représentant de chaque collège par Conseil des métiers (par défaut, le Président ou le Vice-président du Conseil des métiers) ; des représentants supplémentaires sont désignés pour les branches ayant un effectif de salariés supérieur à 50 000.

Le commissaire du gouvernement ainsi que le contrôleur général économique et financier, désignés par l'Etat, assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'OPCO. Il est notamment compétent pour :

- Elire la présidence paritaire et les membres du Bureau
- Fixer les règles de prise en charge sur proposition des commissions permanentes et des Conseil des métiers
- Voter le budget et approuver les comptes avant leur présentation en Assemblée générale

Parmi les décisions adoptées en 2022, on peut retenir :

- Les formations prioritaires de branche
- L'utilisation des fonds des contributions conventionnelles et assimilées
- L'implantation de l'OPCO dans les DROM
- Les investissements dans les CFA
- La campagne de communication « promotion des métiers »
- La Convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2025
- La validation du budget et des conditions de prise en charge pour 2023
- La répartition des enveloppes Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)
- Les conventions et partenariats

13 Conseils des métiers rassemblent les acteurs paritaires des branches constitutives de l'OPCO.

Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique que les branches et la RATP entendent suivre en matière de formation professionnelle, en déclinant, au sein de l'OPCO, les décisions prises par la commission paritaire de branche compétente.

En 2022, les travaux se sont notamment concentrés sur :

- La promotion des métiers (site des métiers, vidéos métiers, vidéos secteurs, dépliants secteurs, etc.)
- M-Jobs, la plateforme de recrutement spécialisée dans les métiers de la mobilité
- L'identification des formations prioritaires de branches
- L'ingénierie de formation et de certification
- L'investissement dans les CFA
- La mobilisation des fonds conventionnels sur des actions spécifiques
- La remontée des besoins en Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)
- Le suivi des indicateurs (nombre de formés, engagements financiers, etc.)
- Les travaux préparatoires aux sites Espace Observatoires et Métiers de la mobilité

Les présidences des Conseils des métiers ci-contre ont été renouvelées en 2022.



<b>Agences de voyages et Guides accompagnateurs</b>	02.01.22	<b>Président</b>	Philippe ROBERT	FGT CFTC
	06.01.22 13.05.22 12.10.22 15.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Valérie BONED	EDV
<b>Distributeurs Conseils Hors Domicile - Grossistes en boissons</b>	11.01.22	<b>Président</b>	David LECAT	FGA CFDT
	03.02.22 07.04.22 18.05.22 22.09.22 23.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Laure BOMY	FNB
<b>Manutention ferroviaire et travaux connexes</b>	07.01.22	<b>Président</b>	Jamil AIT-IDIR	FNPD CGT
	14.02.22 09.03.22 12.07.22 12.10.22 08.12.22	<b>Vice-président</b>	Christophe PONS	SAMERA
<b>Ports de plaisance</b>	23.03.22	<b>Président</b>	Lionel LANGLOIS	FEETS FO
	19.05.22 14.09.22 07.12.22	<b>Vice-présidente</b>	Michel LE BRAS	FFPP
<b>Ports et manutention portuaire</b>	05.01.22	<b>Président</b>	Pascal PONTAC	FNPD CGT
	03.02.22 18.05.22 07.09.22 13.12.22	<b>Vice-présidente</b>	Elodie PRUNIER-TAVEIRNE	UPF
<b>RATP</b>	07.01.22	<b>Président</b>	Hani LABIDI	FO
	21.02.22 26.04.22 02.06.22 02.09.22 25.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Claude LEOPOLD	RATP
<b>Services de l'automobile</b>	11.01.22	<b>Président</b>	Taieb AYARI (en remplacement de Christian PADEY, décédé en octobre 2022)	FTM CGT
	10.02.22 09.03.22 24.05.22 25.10.22 29.11.22	<b>Vice-président</b>	Bernard BOURRIER	Mobilians
<b>Transport ferroviaire</b>	11.01.22	<b>Président</b>	Florent MONTEILHET	UNSA Ferroviaire
	28.03.22 18.05.22 15.09.22 19.10.22 15.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Virginie DUFRESNOY	UTP
<b>Transport fluvial</b>	06.01.22	<b>Président</b>	William LIBOUBAN	FNPD CGT
	02.02.22 17.05.22 08.09.22 17.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Isabelle PUECH	E2F
<b>Transports maritimes - Personnels navigants</b>	03.02.22	<b>Présidente</b>	Delphine DE FRANCO	UFM CFDT FGTE
	24.05.22 13.09.22 17.11.22	<b>Vice-président</b>	Franck LE GRAS (puis Evelyne ILLIOU à partir de novembre 2022)	ADF
<b>Transports maritimes - Personnels sédentaires</b>	03.02.22	<b>Président</b>	Éric CAPLAIN	FEC FO
	24.05.22 13.09.22 17.11.22	<b>Vice-présidente</b>	Emilie LEVASSEUR	ADF
<b>Transports routiers et activités auxiliaires du transport</b>	06.01.22	<b>Président</b>	Frédéric BRUCHON-BIENFAIT	FNTL FO UNCP
	01.02.22 12.05.22 14.06.22 06.09.22 15.11.22	<b>Vice-président</b>	Michel CHALOT	FNTR
<b>Transports urbains</b>	10.01.22	<b>Président</b>	Éric HUGON	FGTE-CFDT
	04.02.22 10.03.22 07.04.22 24.05.22 20.10.22 30.11.22	<b>Vice-président</b>	François-Xavier CHIROL	UTP



Les quatre commissions permanentes d'OPCO Mobilités traitent de thématiques pour l'ensemble des branches. Elles suivent ainsi la mise en œuvre des actions intersectorielles.

Elles ont également pour objet la préparation des travaux en formulant des avis qui sont examinés par le Bureau puis le Conseil d'administration et portés à la connaissance des Conseils des métiers. Les présidences paritaires des commissions ont été renouvelées en 2022.

#### Commission Alternance

- Présidente : Laurence Dallard (FGMM CFDT)
- Vice-président : Patrick Chatrieux (Mobilians)
- Travaux 2022 :
  - Baromètre Alternance : suivi des indicateurs de contrats de professionnalisation et de contrats d'apprentissage ;
  - Enquête « Insertion Alternance » : analyse de l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires des contrats de professionnalisation et d'apprentissage dans les entreprises des branches du champ d'OPCO Mobilités six mois après la fin de leur formation ;
  - Information sur l'évolution des conditions de prise en charge des contrats d'apprentissage ;
  - Appel à projet d'investissement dans les CFA ;
  - Projet d'enquête sur les ruptures des contrats en alternance ;
  - Renouvellement de la campagne « Je bouge mon avenir ».

#### Commission Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés

- Président : Philippe Maitre (FNTR FO UNCP)
- Vice-président : Jean-Pierre Gaumet (FNTR)
- Travaux 2022
  - Suivi des engagements financiers dédiés aux entreprises de moins de 50 salariés ;
  - Poursuite et suivi de la convention FNE-Formation ;
  - Suivi du dispositif dédié aux publics prioritaires (publics féminins, salariés des premiers niveaux de qualification et publics seniors) ;
  - Enquête insertion des demandeurs d'emploi dans le cadre de la POEC.

#### Commission Observatoires et certifications

- Président : Maxime Dumont (FGT CFTC)
- Vice-présidente : Josiane Deloye (Mobilians)
- Travaux 2022 :
  - Etude EDEC Mobilités sur la connaissance et l'attractivité des métiers ;
  - Etude 360 sur l'attractivité des métiers et la fidélisation des salariés ;
  - Diagnostic de sortie de crise sanitaire ;
  - Lancement de l'étude transition énergétique pour anticiper les impacts sur les métiers, les compétences, les besoins en recrutement et en formations. Cette étude pourrait mener à l'élaboration de recommandations pour un plan d'actions sur les prochaines années ;
  - Évaluation relative à l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires de contrats de professionnalisation expérimentaux, six mois après la fin du contrat ;
  - Espace Observatoires, pour répondre à l'enjeu de notoriété des branches (travaux et études de branches, travaux et études interbranches et focus régionaux).

#### Commission Offre de service et action territoriale

- Président : Noël Thoraval (SNATT CFE CGC)
- Vice-présidente : Bineta Sy (FNTV)
- Travaux 2022 :
  - Evaluation de l'offre de service aux entreprises et mesure de la satisfaction par produit ;
  - Création des offres de services suivantes : Visite 360°, Marque employeur, M-Jobs, site [metiers-de-la-mobilite.fr](https://metiers-de-la-mobilite.fr) ;
  - Suivi des événements de promotion de l'offre et de communication entreprises (M-Conférences et rencontres territoriales du recrutement).

OPCO Mobilités accompagne les administrateurs représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés dans la réussite de leur mandat. Une enquête en ligne a permis de mesurer leur niveau de satisfaction quant à la qualité du soutien apporté par l'OPCO dans la réussite de leur mandat.

Quelques résultats :

- Les conditions globales d'exercice de mandat sont jugées positives par **86 %** des administrateurs ;
- **80 %** des administrateurs sont satisfaits du nombre de réunions d'instances et de leur organisation matérielle ;
- Les administrateurs sont en grande majorité satisfaits du nombre de relations avec l'OPCO (**86 %**) et de l'appui technique fourni (**83 %**) ;
- L'action globale de l'OPCO pour les branches est très bien perçue ;
- **93 %** des administrateurs estiment que l'action de l'OPCO est positive ou très positive.
- La gestion des contributions conventionnelles et versements volontaires et l'appui à l'ingénierie des certifications sont les offres de service les plus appréciées des administrateurs (**86 %** en sont satisfaits, voire très satisfaits) ;
- Les publications de l'OPCO obtiennent de très bons taux de satisfaction (jusqu'à **94 %** pour M-Actus), ce qui assure un taux de lecture élevé.

Au-delà de ces éléments de satisfaction, cette enquête a permis d'identifier des axes de progression structurants, essentiels dans l'ambition d'amélioration continue d'OPCO Mobilités. Ils concernent principalement l'accompagnement et l'acculturation des nouveaux administrateurs au début de leur mandat, le développement de l'usage par les administrateurs des outils de communication digitaux et numériques utilisés par l'OPCO ainsi qu'une plus grande pratique des outils informatiques mis à leur disposition pour le déroulement des instances.



*Ci-dessous, quelques exemples de conventions et de partenariats signés par OPCO Mobilités (liste non exhaustive).*

- Conventions entre OPCO Mobilités et l'**ANFA** pour les Services de l'automobile et l'**AFT** pour le secteur des Transports routiers. Ces conventions ont pour objectif de développer une logique de complémentarité et d'efficacité, avec pour finalités, entre autres, l'information et la promotion des métiers, l'observatoire avec des études et enquêtes partagées, etc.
- Convention entre OPCO Mobilités et **Carcept PREV**, dans le secteur des Transports routiers et activités auxiliaires du transport. La convention a pour ambition la mise en place d'une synergie entre les différents réseaux de conseillers aux entreprises, le renforcement de la connaissance mutuelle des offres de service, la réalisation de kits dans le cadre de l'attractivité des métiers, etc.
- Convention avec l'**ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme)**. OPCO Mobilités est adhérent de l'ANLCI depuis 2020. La convention prévoit qu'OPCO Mobilités s'implique dans le déploiement des outils et des démarches de l'ANLCI pour toucher les entreprises et les organismes de formation, notamment les CFA, ainsi que dans le déploiement de la démarche de formation « Compétences numériques de base et lutte contre l'illettrisme » sur les territoires. Elle vise dans un premier temps le repérage des besoins du public au travers de relais d'accueil et, dans un second temps, la remédiation à travers un dispositif de formation.
- Convention entre OPCO Mobilités et l'**ARS Bourgogne-Franche-Comté**. Cette convention concerne les Transports sanitaires et a pour objectif de bâtir un parcours de formation à destination des diplômés d'Etat pour l'identification, la gestion et l'accompagnement des patients instables psychologiquement et psychiatriquement.
- Conventions entre OPCO Mobilités et **les départements de Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94)** pour la branche des Transports routiers. Cette convention a pour objet de lancer et suivre des actions ciblées, à destination des publics éloignés de l'emploi dans ces deux départements : partage d'éléments d'analyse sur l'emploi/formation au sein des départements, cofinancement POEC, réunions d'informations collectives, etc. Ces actions portent notamment en direction des personnes éloignées de l'emploi, et plus particulièrement des allocataires du RSA, des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes suivis par les Missions locales du territoire et des personnes handicapées.
- Charte de partage de données socio-économiques entre OPCO Mobilités et le **Carif-Oref Normandie**. L'objectif de la charte est la mise en place d'une base de données commune emploi-formation à l'échelle du territoire. Les données concernent des indicateurs socio-économiques / statistiques, des ressources documentaires et des études.
- Convention entre OPCO Mobilités et **la région des Pays de la Loire**. La convention vise la mise en place d'une démarche d'élaboration du contrat d'objectifs sectoriel régional emploi-formation-orientation pour le secteur des mobilités, ainsi que, entre autres, d'un partenariat sur l'apprentissage, sur la formation des demandeurs d'emploi et sur une charte d'accueil des apprenants en situation de handicap.

Depuis sa création, OPCO Mobilités s'attache à être au service des priorités et des politiques de formation des branches constitutives, au bénéfice des entreprises et des salariés.

Au-delà des chiffres et des résultats présentés dans le rapport d'activité, OPCO Mobilités a souhaité refléter les singularités des branches et secteurs composant l'OPCO et les efforts portés au sein de chacun des Conseils des métiers avec la réalisation d'un rapport d'activités spécifique.

Des rapports d'activités Compétences et Alternance ont ainsi été rédigés pour les branches qui le souhaitent : RATP, Services de l'automobile, Transports urbains, Transports maritimes, Agences de voyages et guides accompagnateurs et Transport fluvial. Ces rapports sont ainsi l'opportunité pour les Conseils des métiers et leurs présidences paritaires de mettre en valeur leurs réalisations, autrement dit les actions et résultats spécifiques tirés de l'activité d'OPCO Mobilités.

S'y retrouvent un focus sur la vie paritaire, une mise en valeur d'initiatives de branches et les chiffres clés de la branche en 2021.



03



## **UNE OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES OPTIMISÉE**

L'offre de service aux entreprises d'OPCO Mobilités est articulée autour de 5 grandes thématiques : anticiper les besoins en emploi et compétences, recruter les collaborateurs, former les collaborateurs et développer les compétences, être accompagné dans le financement et la gestion des dispositifs et bénéficier d'une information régulière.

En 2022, cette offre de service a évolué afin d'apporter une réponse toujours plus efficace et s'adaptant aux besoins des entreprises.

# PREMIÈRE MESURE GLOBALE DE LA SATISFACTION CLIENTS : 87 % DE TAUX DE SATISFACTION

OPCO Mobilités a réalisé en 2022 deux enquêtes afin de mesurer le niveau de satisfaction des entreprises bénéficiaires, d'évaluer les marges de progrès et de faire évoluer son accompagnement.

## L'ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS DES ENTREPRISES - JUILLET 2022

Cette enquête était articulée autour de deux parties afin de connaître :

- La satisfaction globale des entreprises
- Leur niveau de satisfaction par service

Quelques résultats :

- **L'accompagnement dans la gestion des contrats d'alternance a recueilli un niveau de satisfaction de 88 %** sur l'ensemble des critères (qualité globale de l'accompagnement, conseils apportés et gestion administrative des contrats en alternance) ;
- **L'accompagnement dans la prise en charge de la formation des salariés est jugé très satisfaisant ou satisfaisant par 84 % des entreprises.**



## FOCUS SUR 8 SERVICES PASSÉS À LA LOUPE

### Les newsletters :

M-Actus et M-Actualité Juridique obtiennent un niveau de satisfaction respectivement de 96 % et de 95 %, justifié par leur fréquence d'envoi, leur format et également le contenu développé.



### Les cofinancements :

Dans le cadre du Fonds National de l'Emploi - Formation et du Fonds Social Européen, 93 % et 91 % des bénéficiaires sont respectivement satisfaits des services et accompagnements déployés par OPCO Mobilités.

### Les services liés à la formation :

• **M- Gestion** : 80 % des utilisateurs satisfaits. Ils plébiscitent son ergonomie, sa présentation, ses contenus et sa simplicité d'utilisation.



• **M-Campus** : 86 % des répondants satisfaits du catalogue de formation M-Campus.



• **M-Tutorat** (dispositif de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage) : 96 % de taux de satisfaction et 84 % des répondants le considèrent comme parfaitement adapté à l'organisation de travail.



• **La GEPP** (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : 98 % des bénéficiaires plébiscitent ce service.



## L'ENQUÊTE UTILISATEURS DU SITE opcomobilites.fr - NOVEMBRE 2022

Menée via un questionnaire en ligne, cette enquête s'est inscrite dans le cadre d'une campagne d'audit utilisateurs du site.

L'objectif était de mieux cerner les profils des utilisateurs, de comprendre leurs utilisations du site internet afin de pouvoir développer une plateforme optimisée pour répondre à leurs besoins et offrant la meilleure expérience utilisateur possible.

Ce questionnaire était articulé autour de quatre grandes thématiques : interaction, atteinte des objectifs, facilité d'usage, impression d'ensemble.

Les résultats de cet audit seront pris en compte pour la prochaine évolution du site internet, avec comme grandes lignes :

- Structurer le nouveau site autour de thématiques telles que les offres de service entreprises ou branches, l'attractivité des métiers et la promotion de l'alternance ;
- Permettre aux utilisateurs de facilement choisir leur environnement d'utilisation et accéder directement aux pages souhaitées et ainsi rendre plus fluide la navigation.

# DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE

En 2022, OPCO Mobilités a enrichi son offre de service en proposant des nouveaux outils opérationnels en lien avec des sujets stratégiques et essentiels comme le recrutement ou la cybersécurité.

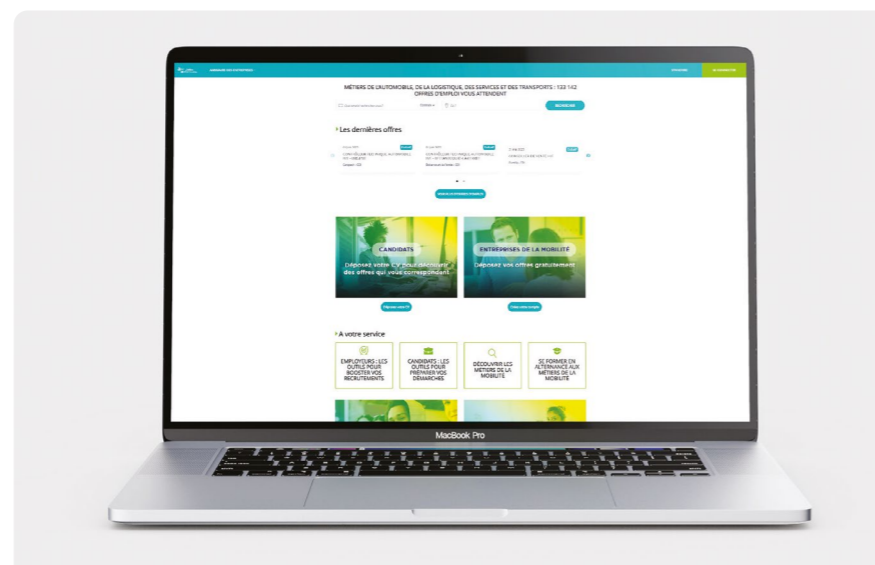


## ... Un job board spécialisé :

En septembre 2022, M-Jobs, [m-jobs.opcomobilites.fr](https://m-jobs.opcomobilites.fr), une nouvelle plateforme d'emploi dédiée aux métiers de l'automobile, de la logistique, des services et des transports, a été mise en ligne.

Simple et gratuit, ce site permet de :

- Créer un compte recruteur et une fiche employeur pour mettre en avant les projets, l'entreprise et les offres d'emploi afin de renforcer la « marque employeur » ;
- Déposer des offres d'emploi : CDI, CDD, alternance et stage ;
- Donner de la visibilité aux offres d'emploi via leur diffusion sur des sites partenaires (HelloWork et Jobijoba) ;
- Recevoir des candidatures et suivre les recrutements en ligne.



## ... Des outils pour faciliter le recrutement

Dans le cadre de la démarche Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), OPCO Mobilités a développé une gamme de produits à destination des entreprises pour leur permettre d'optimiser les recrutements, de la qualification des besoins en compétences à l'intégration des nouveaux collaborateurs.

Mises en ligne sur une page dédiée, [opcomobilites.fr/recrutement](https://opcomobilites.fr/recrutement), ces productions comprennent :

- **Un autodiagnostic** à réaliser en ligne et en toute autonomie pour mieux comprendre les difficultés de recrutement ;
- **8 tutoriels interactifs** avec des conseils pour identifier les besoins en recrutement et améliorer l'image et la notoriété de l'entreprise ;
- **Des supports opérationnels** en accès libre et à télécharger pour un accompagnement au quotidien, tels qu'une trame de fiche de poste, une grille d'entretien de recrutement, un livret d'accueil personnalisable, une trame d'entretien professionnel...

## LA SENSIBILISATION À LA CYBER VIGILANCE ET LA CYBERSÉCURITÉ AVEC...

### ... Des outils d'information simples

Sous la forme de 3 vidéos d'animation pédagogiques mettant en avant les bonnes pratiques en matière de cybersécurité sur 3 thèmes :

- Impact de la compromission d'un compte utilisateur
- Mauvaise pratique : sauvegarde des identifiants dans le navigateur
- Crise à la suite d'un rançongiciel

Ces vidéos ont été diffusées aux entreprises et aux partenaires grâce à la newsletter M-Actus ; mais aussi par une campagne sur les réseaux sociaux et une actualité sur le site internet. Elles sont en accès libre sur le site d'OPCO Mobilités.



# DES SERVICES EXISTANTS EN ÉVOLUTION

## UN PARCOURS UTILISATEUR OPTIMISÉ SUR [opcomobilites.fr](https://opcomobilites.fr)

Afin de faciliter le « parcours utilisateur » des entreprises, OPCO Mobilités a fait évoluer sa page d'accueil avec l'intégration d'un menu « Mes services en ligne » qui regroupe l'ensemble des outils à destination des entreprises et organismes de formation et propose ainsi un accès direct et facilité à ces services.

Par ailleurs, trois nouveaux boutons d'accès rapide ont été ajoutés pour promouvoir l'Espace Observatoires, le site [metiers-de-la-mobilite.fr](https://metiers-de-la-mobilite.fr) et **M-Jobs**.

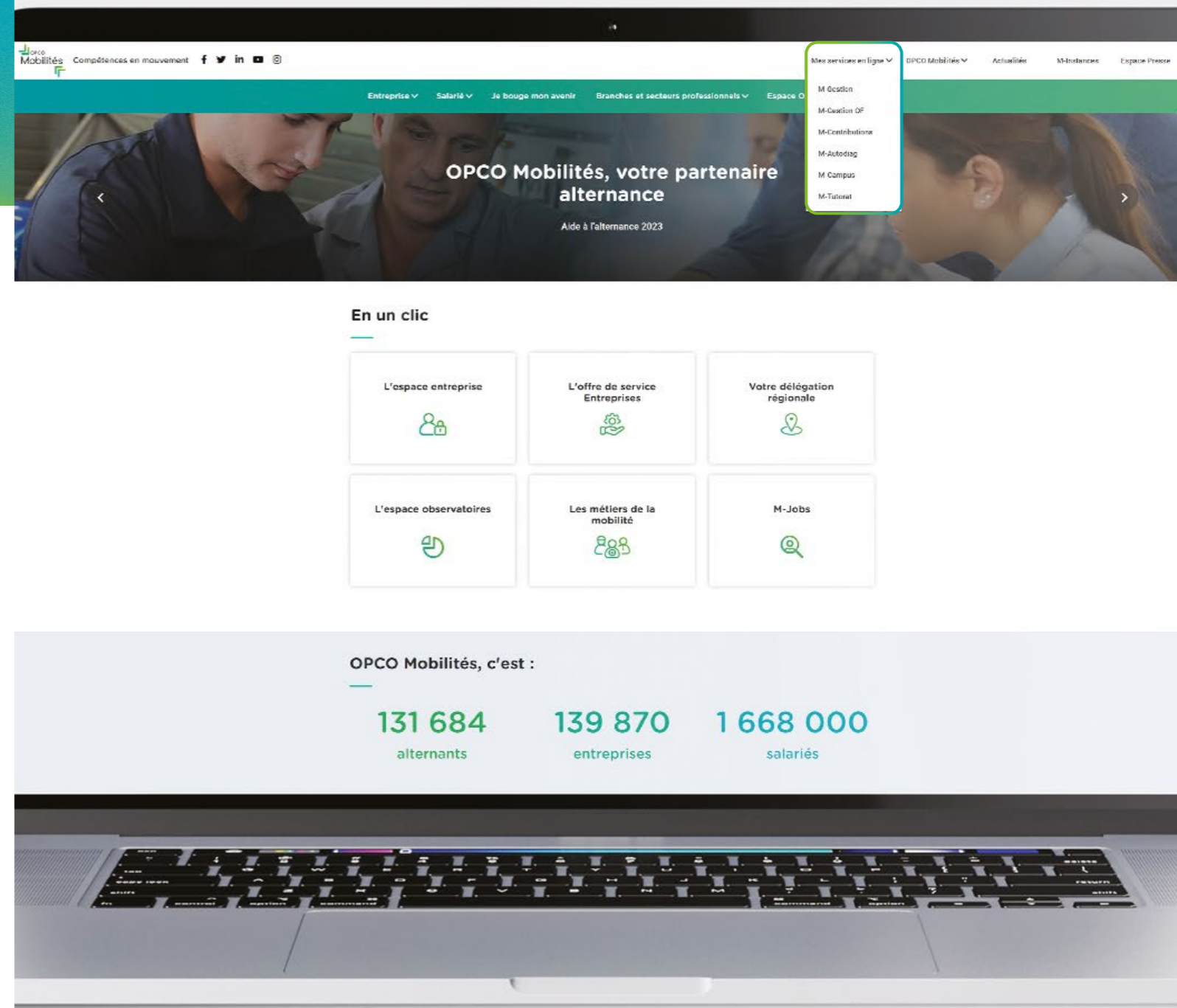
## LA GESTION DES PRO-A SUR M-GESTION ENTREPRISE



M-Gestion permet aux entreprises de déposer en ligne leurs demandes de prise en charge, leurs factures et l'ensemble des pièces justificatives. La dématérialisation de ces services permet de traiter plus rapidement les demandes.

Lancé en 2020, l'outil a connu de nombreuses améliorations en 2021 et s'est doté en 2022 d'une nouvelle fonctionnalité permettant d'intégrer la gestion des Pro-A (Promotion par l'Alternance).

Fin décembre 2022, M-Gestion comptait 78 636 utilisateurs, soit une augmentation de 21 % par rapport à fin 2021.



04



---

## **LE SERVICE DE PROXIMITÉ :** AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

---

L'action territoriale est au cœur des missions des équipes du service de proximité d'OPCO Mobilités.



# UN DÉPLOIEMENT TERRITORIAL FINALISÉ AVEC UNE IMPLANTATION EN GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE ET LA RÉUNION

Agréé dans les départements et régions d'outre-mer depuis le 1er janvier 2023, OPCO Mobilités a préparé au cours de l'année 2022 l'implantation de son service de proximité en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion.

Avec près de 3 000 entreprises et plus de 22 000 salariés dont l'activité relève de son champ de compétences, OPCO Mobilités a ouvert **deux délégations : La Réunion (Le Port) et Antilles-Guyane**, réparties sur 3 sites (Baie Mahault, Fort-de-France et Cayenne).

Les conseillers entreprises de ces délégations ont pour mission d'assurer le service de proximité aux entreprises, aux branches professionnelles et le déploiement d'une offre de service adaptée aux spécificités des territoires.

## FOCUS : LES EMPLOIS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) : **470 sessions** pour **4 138 stagiaires** ont été déployées sur l'ensemble des secteurs professionnels afin de répondre aux besoins en recrutement des entreprises, notamment dans le domaine des transports routiers (marchandises et voyageurs), des transports urbains, des services de l'automobile, du transport ferroviaire ou de la RATP. Ces formations proposées à des demandeurs d'emploi pour les métiers en tension (conduite, maintenance, contrôle technique, électromécanique...) favorisent l'insertion professionnelle et soutiennent les actions de recrutement des entreprises sur les territoires.

Pour l'anticipation des besoins en emploi et compétences, **1 135 diagnostics et accompagnements** ont été conduits par des consultants spécialisés mandatés par OPCO Mobilités pour accompagner **813 entreprises**, pour l'essentiel des entreprises de moins de 50 salariés.

Au total : **4 562 jours d'accompagnement** en appui des entreprises pour les aider et les guider dans la cartographie de leurs emplois et portefeuilles de compétences, l'analyse et l'adaptation de leur process de recrutement, la construction de leur plan de formation ou la gestion de leurs obligations sociales.

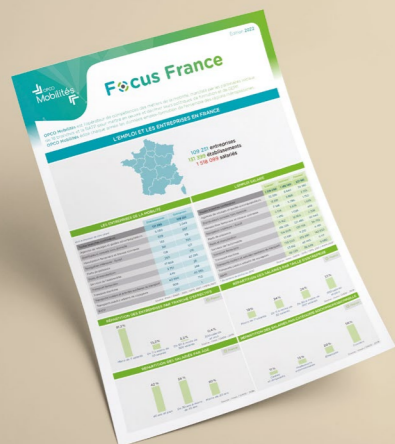




# RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION TERRITORIALE

## DES FOCUS RÉGIONAUX MILLÉSIME 2022

OPCO Mobilités a publié en 2022 la deuxième édition des Focus régionaux, qui synthétisent les principales données relatives aux entreprises, à l'emploi et à la formation professionnelle de l'ensemble des régions métropolitaines. Un Focus France entière synthétisant l'ensemble des données régionales complète ce panorama.



## DES CONFÉRENCES EN LIGNE DÉCLINÉES PAR DÉLÉGATION RÉGIONALE

## M-eConférences Par OPCO Mobilités

Les équipes du service de proximité ont animé en mars 2022 des conférences en ligne, les M-eConférences, sur le financement de l'alternance et la formation des salariés. Organisées au plan national mais déclinées au niveau de chaque délégation régionale, ces onze conférences de 45 minutes avaient pour objectif de faire découvrir tous les dispositifs de financement pour les formations et viennent en complément des rencontres territoriales organisées deux fois par an.

Chaque conférence a permis aux entreprises - quels que soient leur taille, leur projet et leur secteur d'activité - d'avoir des réponses au sujet du développement des compétences de leurs salariés et de leurs alternants.

## UN RÉSEAU SOCIAL RÉGIONAL

Après le lancement fin 2021 des douze comptes régionaux LinkedIn, OPCO Mobilités s'est doté de quatre nouvelles pages afin de présenter les territoires et régions d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion.

Ce **réseau social des territoires** a pour objectif de valoriser les initiatives régionales et de créer un lien entre tous les acteurs de la formation professionnelle. Cet espace permet aux équipes du service de proximité de communiquer sur les actions territoriales marquantes, les événements, les initiatives d'entreprises ou de partenaires auxquels OPCO Mobilités est associé.

Fin 2022, les comptes régionaux comptaient au cumulé 7 347 abonnés (+117 % par rapport à avril 2022) pour un total de 1 084 posts publiés en 2022.



## « UNE SEMAINE POUR AGIR ET EN PARLER » : L'ENGAGEMENT « COMMUNICATION » DES DÉLÉGATIONS BRETAGNE ET NORMANDIE POUR LA SEMAINE DU HANDICAP

Du 14 au 20 novembre 2022, les équipes du service de proximité de Bretagne et Normandie ont publié tous les jours sur leurs comptes régionaux LinkedIn une série d'articles, d'interviews, de webinaires et de documents afin de sensibiliser aux questions du handicap. Déclinées sous forme d'épisodes, ces publications ont permis de donner la parole aux acteurs qui agissent au quotidien pour l'emploi des personnes en situation de handicap.



05



## **ALTERNANCE :** UN ANCRAGE DURABLE DANS LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

Le développement et le soutien de l'alternance sont des priorités d'OPCO Mobilités, qui intervient sur l'ensemble du processus de développement de l'alternance, de l'information des jeunes et des entreprises ainsi que sur le financement des contrats.

Cela s'est traduit en 2022 par un accompagnement qualitatif des entreprises, des organismes de formation et des CFA.

Au titre de sa mission de financeur de l'alternance, OPCO Mobilités a consacré **973 millions d'euros** aux formations en alternance en 2022 pour un total de **62 123 nouveaux alternants formés.**

# UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ENTREPRISES

En 2022, OPCO Mobilités a poursuivi auprès des entreprises son accompagnement qualitatif sur le sujet de l'alternance, que ce soit sur le plan du recrutement, du tutorat, des financements ou des formations.

## UN SERVICE « SUR MESURE »

Pour répondre aux besoins des entreprises, OPCO Mobilités a mis en place une offre de service régionalisée afin de fournir un accompagnement complet « Alternance » aux entreprises via notamment un interlocuteur dédié : le chargé de mission alternance-formation (CMAF).

Présent dans chaque région, le CMAF accompagne les CFA et les entreprises dans la mise en place des contrats en alternance, est le relais de la politique de promotion des métiers et contribue à la structuration de l'offre de formation sur le territoire. En parallèle, il intervient également dans le cadre des appels à projets pour l'investissement et l'innovation pédagogique des CFA.



## FOCUS RÉSULTAT INSERTION

L'alternance confirme son efficacité avec un taux d'insertion élevé dans les entreprises de la mobilité. **85 % des bénéficiaires** de contrats de professionnalisation et **86 % des bénéficiaires** de contrats d'apprentissage sont en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation.

*Enquête réalisée en 2022 par OPCO Mobilités pour évaluer l'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage dans les entreprises de la mobilité (11 000 bénéficiaires d'un contrat en alternance interrogés, par téléphone ou via un questionnaire en ligne, 6 mois en moyenne après la fin des cursus afin d'effectuer un suivi des contrats se terminant 2021 et de connaître la situation professionnelle des alternants à la sortie de leur formation).*

## ACCOMPAGNEMENT QUALITATIF DES ENTREPRISES : M-TUTORAT

M-Tutorat, l'outil de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage, a fêté en 2022 ses 10 ans !

Conscient du rôle central des tuteurs et maîtres d'apprentissage auprès des alternants, OPCO Mobilités accompagne les entreprises de la mobilité dans la mise en œuvre du tutorat en leur proposant une formation en e-learning clé en main. Ce module de 10 heures de formation est financé à 100 % par l'opérateur de compétences.

Il permet d'acquérir les compétences pour accompagner les futurs alternants, de l'intégration jusqu'à l'obtention de leur diplôme, de faire bénéficier les salariés d'un appui personnalisé tout au long de la progression, de compléter le parcours de formation en accédant à des ressources complémentaires et d'adapter le calendrier de formation.

**2 863 tuteurs se sont formés via M-Tutorat en 2022**, pour un total de **22 779 formations suivies depuis la création de ce service en 2012.**

**M-Tutorat**  
Par OPCO Mobilités



# VERS UN PARTENARIAT AVEC LES CFA ET LES ORGANISMES DE FORMATION

OPCO Mobilités a fait du renforcement de ses relations avec les CFA et les organismes de formation une de ses priorités. Le développement d'un outil spécifique (M-Gestion Organisme de formation), l'instauration de moments d'échanges et de rencontres entre les acteurs de la formation ainsi que le cofinancement de projets pour l'investissement et l'innovation pédagogique ont été autant d'actions permettant l'instauration d'une collaboration et coopération efficaces et de qualité au service du développement de l'alternance dans les métiers de la mobilité.

## INVESTIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR

En 2022, OPCO Mobilités a poursuivi son engagement auprès des CFA de la mobilité initié en 2021 en lançant un nouvel appel à projets pour l'investissement et l'innovation pédagogique pour les formations en apprentissage.

Au total, l'OPCO s'est engagé à cofinancer **1 430 projets**, visant à soutenir des investissements en matériels, pour un montant de près de **14 millions d'euros**, au bénéfice de **132 CFA**.

Ces investissements, exclusivement pédagogiques, ont été de deux natures :

- **Investissements en matériels techniques** à hauteur de **13 millions d'euros**. Parmi ces matériels est à noter par exemple l'achat de véhicules pédagogiques et de matériels pédagogiques visant notamment la formation des ambulanciers ou les métiers de la conduite pour le transport urbain ou interurbain. Une attention particulière a été portée aux investissements s'inscrivant dans la transition écologique et aux nouvelles mobilités.
- **Investissements pour l'ingénierie ou l'achat de matériels pédagogiques permettant un enseignement distanciel** à hauteur de **1 million d'euros**. L'achat de simulateurs de conduite ou pilotage en réalité virtuelle et de simulateurs de peinture a notamment été financé.

Exemples de matériels financés : véhicules hybrides ou électriques, autocars ou camions gaz, équipements de formation d'ambulanciers, casques virtuels pour les agences de voyages, bancs d'essai et cabines de peinture.

Ce troisième appel à projets s'inscrit dans une démarche de développement de l'apprentissage initié en 2021 avec deux appels à projets ayant permis le cofinancement **au total de 2 062 projets** pour un montant de **22,4 millions d'euros**.

## MIEUX SE CONNAITRE, LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Les équipes du service de proximité d'OPCO Mobilités ont organisé de mars à mai 2022 les premières rencontres territoriales de l'apprentissage afin de créer une synergie entre les différents acteurs de l'apprentissage en régions.

A destination des CFA et des partenaires, ces rencontres ont eu pour objectif de développer une logique partenariale et qualitative afin de développer l'apprentissage.

Au total, 12 rencontres territoriales de l'apprentissage ont eu lieu sur l'ensemble du territoire et ont rassemblé **540 participants**, dont **287 CFA**. Chaque rencontre s'est articulée autour de 6 thématiques :

- Actualité
- Apprentissage au sein des métiers de la mobilité
- Promotion des métiers
- Partenariat CFA et OPCO Mobilités
- Bonnes pratiques pour réduire le taux de rupture
- Appels à projets « investissement dans l'innovation pédagogique des CFA »
- Temps d'échange



## SIMPLIFIER LES PROCESS, M-GESTION ORGANISME DE FORMATION

Fin 2022, M-Gestion CFA s'est ouvert aux organismes de formation pour devenir M-Gestion Organisme de formation, l'outil en ligne permettant le financement et le suivi de leurs dossiers de formation.

M-Gestion Organisme de formation est une application web unique, simple et intuitive sur laquelle les organismes de formation peuvent :

- Déposer et assurer le suivi d'un contrat d'apprentissage
- Visualiser les contrats de professionnalisation, les dossiers Pro-A et les actions de formation
- Ajouter des pièces administratives sur un dossier saisi par l'entreprise
- Déposer leurs factures sur les dossiers subrogés
- Suivre les règlements effectués par OPCO Mobilités

Fin 2022, M-Gestion Organisme de formation comptait **3 713 utilisateurs** inscrits parmi les 4 000 organismes de formation bénéficiaires des financements de l'OPCO.



06



## **DONNER DU SENS** **À L'AVENIR AVEC LES MÉTIERS** **DE LA MOBILITÉ**

Compte tenu des opportunités d'emploi comme des tensions au recrutement, la promotion des secteurs et des métiers de la mobilité est une priorité pour les branches professionnelles.

L'objectif d'OPCO Mobilités a donc été de mettre en lumière et faire découvrir la très grande diversité des métiers et leurs atouts. En effet, ce sont des métiers ouverts à tous, hommes et femmes, accessibles pour nombre d'entre eux aux personnes

en situation de handicap ; et à tous les niveaux de qualification, des métiers à la fois techniques et tournés vers les interactions humaines. Sur internet (avec la création d'un site dédié ou encore la sponsorship d'émissions sur Twitch), lors de salons ou d'événements et avec une campagne média nationale, OPCO Mobilités a multiplié les actions en 2022 pour permettre aux jeunes de découvrir les métiers de la mobilité.

# UNE CAMPAGNE MÉDIA AMBITIEUSE

Pour la première fois, OPCO Mobilités a lancé une campagne média nationale pour promouvoir les métiers de la mobilité : automobile, logistique, services, transports. Cette campagne dont l'axe de communication était « *Donnez du sens à votre avenir avec les métiers de la mobilité* » a été diffusée dans la presse, à la radio ainsi que via les médias numériques et sur les réseaux sociaux du 8 au 30 juin 2022.

L'objectif était de toucher les jeunes, les adultes en reconversion professionnelle et les demandeurs d'emploi pour les inciter à rejoindre ces métiers où de nombreux postes sont à pourvoir aussi bien en CDI, en CDD, qu'en alternance.

- La campagne dirigeait vers un portail spécialement créé ([jebougemonavenir.fr](http://jebougemonavenir.fr)) où sont recensées toutes les informations nécessaires pour s'orienter vers les métiers de la mobilité : la découverte des métiers de la mobilité avec un espace spécifique, une cartographie des métiers et les événements en région ;
- La promotion de l'alternance avec un espace dédié OPCO Mobilités et celui de La Bonne Alternance ;
- La mise en avant d'offres d'emploi avec M-Jobs, la nouvelle plateforme d'emploi gratuite mise en place par OPCO Mobilités, dédiée aux métiers de l'automobile, de la logistique, des services et des transports ainsi que les outils employabilité.

Afin d'assurer une couverture sur tout le territoire et d'atteindre toutes les cibles, cette campagne était multicanale :

- En presse écrite : une publicité en quart de page a été diffusée sur les principaux titres de presse régionaux : La Provence, La Marseillaise, Le Progrès, La Dépêche du Midi, Nice Matin, Ouest France, Presse Océan, Midi Libre, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Sud-Ouest, La Voix du Nord, Nord Eclair ;
- En radio : deux spots radio de 20 secondes (un ciblé jeunes et un ciblé adultes) ont été diffusés sur les radios nationales RTL et Skyrock ;
- En médias numériques : notamment sur MyTF1, Studyrama ou encore L'Étudiant, la campagne a été déployée grâce à du display, en habillage de sites Internet. Des vidéos dédiées ont aussi été dévoilées et diffusées sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Instagram, TikTok).



- Signature mail

<a href="http://jebougemonavenir.fr">jebougemonavenir.fr</a>	Plus de <b>83 000 visites</b> sur le site d'internautes ayant cliqué sur les campagnes numériques
Pour la communication audio digitale	Un taux d'écoute de <b>98 %</b> en version mobile pour un total de près de <b>247 000 impressions</b>
Pour les publicités web (display)	Un taux de conversion de <b>1,9 %</b> (moyenne nationale entre 0,1 et 0,2 %) pour un total de <b>473 000 impressions</b>
Pour les réseaux sociaux	<b>1 524 000 impressions</b> avec un taux de conversion de 0,96 %, qui s'inscrit dans la <b>moyenne nationale</b>
Pour le référencement dans les moteurs de recherche	<b>1 590 000 impressions</b> avec un taux de conversion de près de 1 %, soit le <b>double de la moyenne nationale</b>
Pour les native ads	<b>1 150 000 impressions</b> avec un taux de conversion de 0,79 %
Pour l'emailing Studyrama	Campagne envoyée à 52 000 contacts avec un <b>taux d'ouverture de 30 %</b> , qui s'inscrit dans la <b>moyenne nationale haute</b>



- Post Facebook



- Affichage

# LE SITE DE RÉFÉRENCE : metiers-de-la-mobilite.fr

Les métiers de la mobilité sont extrêmement divers et variés : ils concernent 17 branches professionnelles et recrutent sur tout le territoire.

Afin de mieux les faire connaître, d'apporter le maximum d'informations pratiques sur leurs caractéristiques et les formations pour y accéder, il était essentiel de proposer un site web dédié à leur présentation.

Ainsi, en décembre 2022, [metiers-de-la-mobilite.fr](https://metiers-de-la-mobilite.fr) a été mis en ligne.

Avec **151 fiches descriptives** des métiers et **43 témoignages vidéo** de professionnels, le site met en lumière les 14 secteurs d'activité appartenant aux grandes thématiques que sont l'automobile, la logistique, les services et les transports.

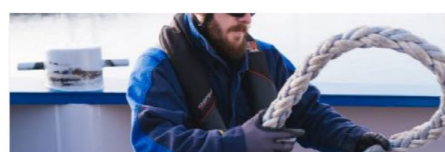
On y trouve également des informations sur les formations, notamment en alternance, pour accéder à ces métiers ainsi qu'un accès à M-Jobs, le jobboard des métiers de la mobilité.

Accessible à tous, metiers-de-la-mobilite.fr a été pensé pour être un outil de référence pour les jeunes comme pour les prescripteurs de l'emploi et de l'orientation, les enseignants et les parents.

## Métiers à la une



TRANSPORTS MARITIMES  
OFFICIER MACHINE



TRANSPORTS FLUVIAUX DE FRET ET DE PASSAGERS  
MATELOT TRANSPORT FLUVIAL



RATP  
RÉGULATEUR(TRICE) BUS ET TRAMWAY

## Vidéos à la une



TRANSPORT FERROVIAIRE  
Opérateur(trice) de maintenance matériel roulant



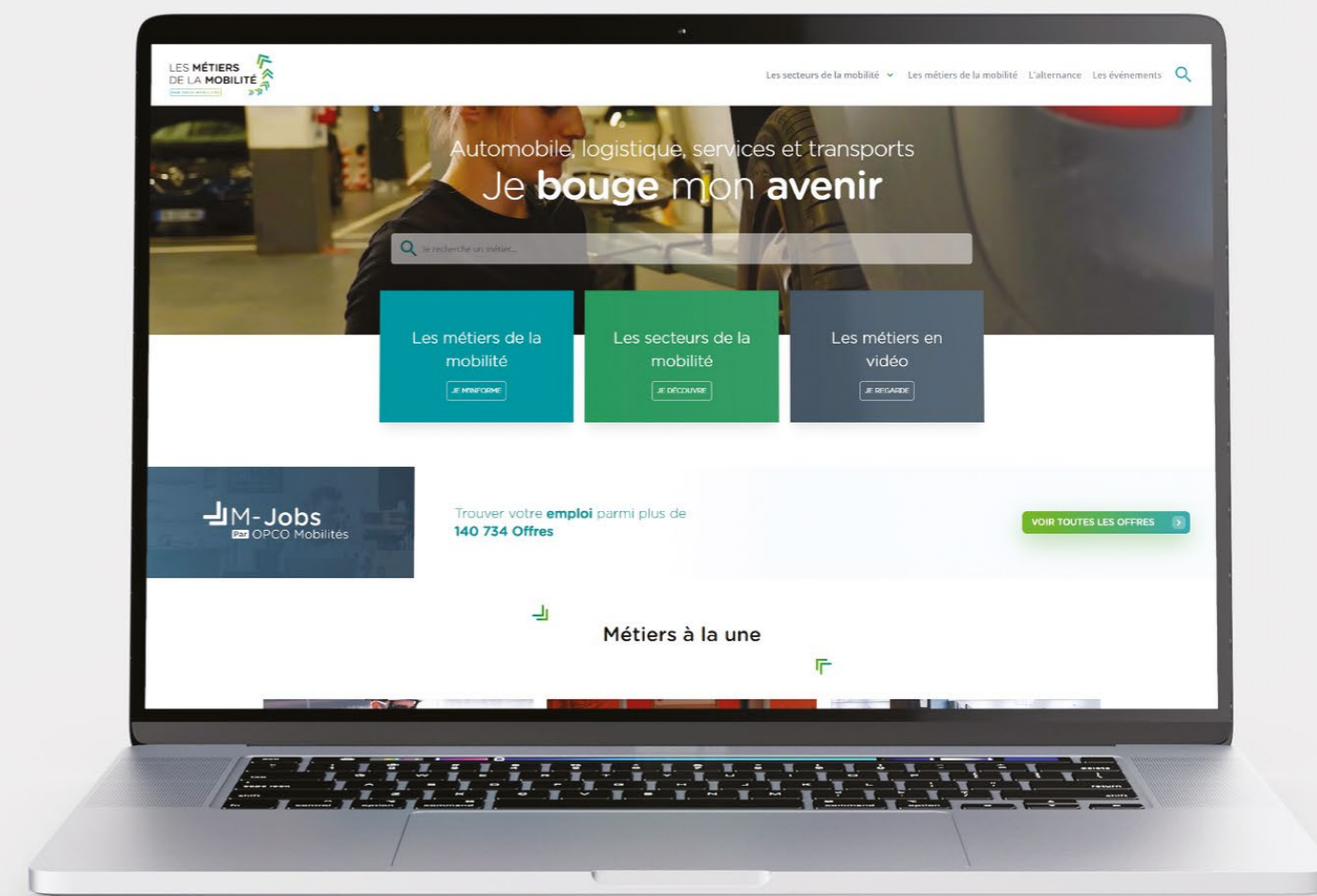
RATP  
Conducteur(trice) de bus



TRANSPORTS FLUVIAUX DE FRET ET DE PASSAGERS  
Capitaine

# LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

PAR OPCO MOBILITÉS



# PARTICIPATION À PLUS DE 60 SALONS POUR FAIRE DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

Les équipes d'OPCO Mobilités et plus particulièrement celles du service de proximité se sont mobilisées tout au long de l'année 2022 afin de promouvoir l'alternance et les métiers de la mobilité auprès des jeunes et des adultes en reconversion ou recherche d'emploi. Au total, OPCO Mobilités a participé à 64 salons, dont 9 sous le format « **Village des Métiers** ».

Des job dating ont été organisés, permettant à trente entreprises partenaires participantes de recevoir près de 1 600 candidatures. 90 % des entreprises se sont montrées satisfaites de l'organisation des salons et 95 % souhaitent renouveler leur participation à ces événements.



## Une mobilisation de tous les acteurs de la mobilité

OPCO Mobilités était présent au salon Mondial des métiers qui a eu lieu du 1er au 4 décembre à Eurexpo Lyon.

Pour ce salon, OPCO Mobilités a réuni sous la bannière « Village des Métiers », les professionnels et les acteurs du secteur de la mobilité, à l'image de l'AFT (Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports et la logistique), Futur en Train (Association pour le Développement des Formations et la Promotion des Métiers Ferroviaires) mais aussi des organismes de formation avec AFTRAL et Promotrans. De nombreuses animations ont été réalisées tout au long du salon :

- Des animations métiers pour la branche des Transports routiers de marchandises et activités auxiliaires ;
- Des animations en réalité virtuelle à l'aide de simulateurs et d'oculus pour les métiers des Transports routiers, du Transport ferroviaire et des Transports urbains ;
- L'exposition de divers véhicules des Services de l'automobile et des Transports routiers : camion, minicar, et véhicules électriques (auto, moto, vélo cargo et trottinette).

Ce stand a également été le lieu de rencontres et d'échanges entre les visiteurs, les professionnels et les jeunes en formation.



- Salon Mondial des métiers



- Salon Jeunes d'Avenir



- Salon Mondial des métiers

- Salon Jeunes d'Avenir



- Salon Mondial des métiers





# DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION : « ORIENTATION : ET DEMAIN ? »

OPCO Mobilités a produit en 2022, en collaboration avec les branches professionnelles de la mobilité, une collection de supports de communication « **Orientation : et demain ? A la découverte d'un secteur professionnel** ».

Ces 14 dépliants à destinations des jeunes en orientation comprennent : une présentation générale du secteur, des métiers clés et des principales formations, un focus sur les spécificités du secteur, des chiffres clés, des témoignages de professionnels, un focus « Le saviez-vous ? », une promotion de l'apprentissage ainsi que des références pour aller plus loin dans la recherche d'informations.

Disponibles en téléchargement sur [metiers-de-la-mobilite.fr](https://metiers-de-la-mobilite.fr), ils sont également distribués par le service de proximité à l'occasion de divers événements dont les salons.



## NOUVELLE SAISON « LET'S GO ! » SUR TWITCH

Pour donner suite au succès des quatre premières émissions diffusées fin 2021, OPCO Mobilités s'est de nouveau associé à l'émission *Let's Go !* pour faire découvrir les métiers de la mobilité sur Twitch, plateforme de prédilection des 13-35 ans.

Nanix, animateur de l'émission, est parti à la découverte des métiers emblématiques de cinq branches professionnelles : transports fluviaux, agences de voyages, ports de plaisance, transport ferroviaire et transports urbains. Ces reportages métiers ont été diffusés de juin à septembre 2022.

L'implication des branches professionnelles de la mobilité ainsi que la collaboration des entreprises ont été primordiales dans la réalisation de ce projet, qui a permis de mettre en lumière les métiers de :

- **Conducteur-receveur** avec la participation de l'entreprise Transdev
- **Conseillère commerciale en agence de voyages** avec CroisiEurope
- **Matelot et Capitaine en transport fluvial** avec CroisiEurope
- **Aiguilleur du rail** avec SCNF Réseau
- **Agent portuaire et Agent d'accueil** avec le port de plaisance d'Arcachon



# OPCO MOBILITÉS, PARTENAIRE D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

## CONCOURS EXCELLENCE MÉCANIQUE ALPINE

Afin de valoriser les métiers de la mécanique automobile, Alpine a lancé la première édition du Concours Excellence Mécanique, destiné aux élèves et apprentis de la filière mécanique automobile.

OPCO Mobilités a été partenaire du Concours, aux côtés de l'ANFA, Renault Group, CMA France et du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Les lauréats se sont vu offrir l'opportunité de réaliser un stage au sein de l'atelier montage moteurs de l'écurie Alpine F1 Team.



Remise des prix aux vainqueurs Achille THUROTTE (17 ans) et Robin CHAILLARD (18 ans), en compagnie de Rachid Hanifi, DGA OPCO Mobilités (gauche) et Stéphane RIVIERE, Président ANFA (droite)

RDV du 29 janvier au 5 février 2022  
UNE SEMAINE POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS  
DE L'AUTO, DU CAMION, DU VÉLO ET DE LA MOTO



## SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

Acteur de la 7ème édition Semaine des services de l'automobile et de la mobilité, OPCO Mobilités a également cofinancé cet événement placé sous le thème « Et si vous laissiez la passion vous conduire vers votre avenir ? ». Du 29 janvier au 5 février, plus de 400 événements organisés partout en France par des entreprises, organismes de formation et partenaires ont permis de faire découvrir les métiers de la branche des services de l'automobile ainsi que les formations du secteur.

Afin de susciter des vocations dans un secteur qui recrute, l'événement était organisé autour de : journées portes ouvertes, rencontres avec des formateurs, partage d'expériences avec des apprentis, ateliers de type « vis ma vie », mais aussi visites d'entreprises, job dating et conférences.

## APPRENTISCÈNE 2022 : UNE SOIRÉE AU THÉÂTRE DÉDIÉE AUX MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE !

Le concept de cet événement est de faire jouer de jeunes apprentis qui n'ont jamais fait de théâtre. Par groupe de 5 à 7, les apprentis écrivent et mettent en scène des saynètes théâtrales de 3 minutes traitant d'un métier ou d'une situation professionnelle.

OPCO Mobilités s'est engagé, avec l'AFT, dans ce projet original qui a pour objectif de donner de la visibilité aux métiers du transport et de la logistique et d'inciter les jeunes à se tourner vers l'alternance pour y accéder.

Le mercredi 18 mai, au Théâtre Marigny à Paris, a eu lieu la soirée de sélection consacrée aux métiers du transport et de la logistique. Une centaine de jeunes issus de quinze établissements de formation du secteur sont montés sur les planches pour une performance théâtrale portant sur leur choix professionnel (conduite, mécanique, maintenance, logistique, exploitation, ambulanciers, déménagement...).

Ces saynètes ont été un moyen efficace pour communiquer sur les innovations, les problématiques des métiers, de l'actualité sociétale, mais aussi pour véhiculer les valeurs et les messages de la filière.

Bertrand Mazeau, Président d'OPCO Mobilités, ainsi que Jean-Pierre Gaumet, Président de l'AFT, ont remis les deux prix de la soirée dédiée au transport à l'IUT de Bordeaux et à l'AFTRAL Chambéry. Ces deux groupes ont pu participer à la grande finale du 19 mai au théâtre Marigny.





Bertrand Mazeau, Président d'OPCO Mobilités, Jean-Louis Vincent, Vice-président d'OPCO Mobilités, Michel Seyt, Président de Klesia



## BIG TOUR 2022

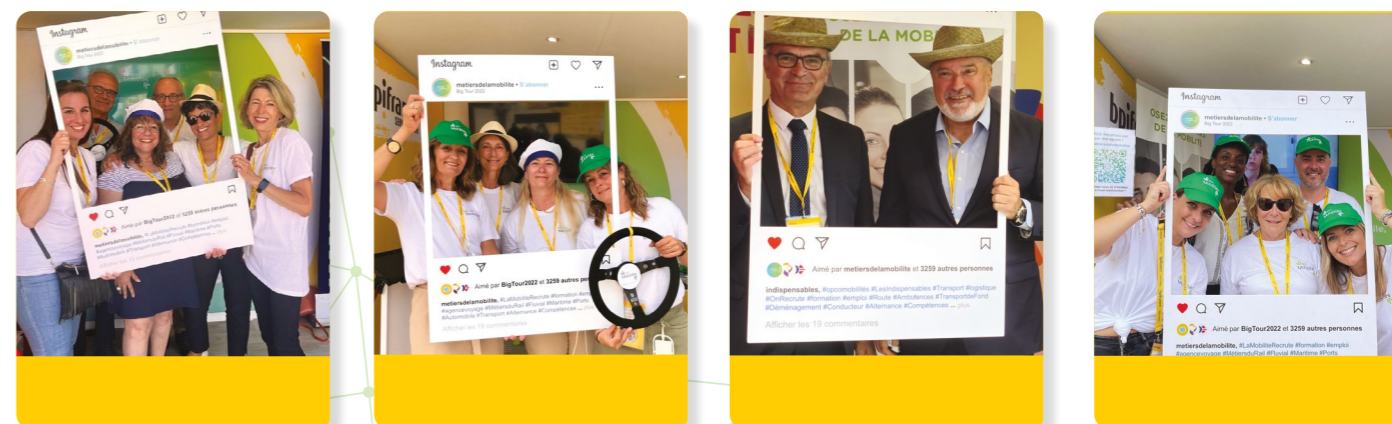
Organisé par BPI France, cet événement s'est articulé autour de 28 étapes sur tout le territoire de mars à septembre pour partir à la rencontre des jeunes et des familles afin de promouvoir le savoir-faire entrepreneurial français.

A cette occasion, et ce pendant toute la durée de la tournée, OPCO Mobilités a fait découvrir les métiers de la mobilité et leurs atouts avec :

- Le conteneur « Les Indispensables » axé sur les métiers des transports routiers et de la logistique, coanimé avec Carcept Prev et AFTRAL ;
- Son propre conteneur pour promouvoir les métiers des autres branches de la mobilité (agences de voyages, DCHD, ports et manutention, ports de plaisance, transport ferroviaire, maritime, fluvial, urbain) ;
- Par ailleurs, OPCO Mobilités a cofinancé - sur ce conteneur - un espace réservé aux métiers des services de l'automobile animé par Mobilians, IRP Auto et l'ANFA.

L'ensemble du service de proximité d'OPCO Mobilités s'est mobilisé à chaque étape de l'événement pour faire connaître ces métiers, montrer leur diversité, dépasser les idées reçues mais aussi faire savoir et expliquer que ces métiers recrutent et que ce sont des métiers d'avenir qui s'adaptent aux nouvelles exigences de développement durable. Enfin, cet événement a également permis à l'OPCO de mettre en valeur ces métiers par la voie de l'apprentissage, synonyme de quasi garantie d'insertion professionnelle.

Tout au long de l'événement, plusieurs représentants d'OPCO Mobilités ont pris la parole dans l'émission Vive ta Ville afin de promouvoir les métiers de la mobilité, dont Bertrand Mazeau, Président d'OPCO Mobilités, Jean-Louis Vincent, Vice-président d'OPCO Mobilités, Rachid Hanifi, Directeur général adjoint (urbain, ferroviaire, automobile), Isabelle Maimbourg, Directrice générale adjointe (transports, logistique, services) et enfin Gwendoline Jacquy et Christophe Battaglia, chargés de mission alternance-formation.





**07**

---

## **AU SERVICE** **DES BRANCHES PROFESSIONNELLES**

---

L'appui aux branches professionnelles est au cœur des missions d'OPCO Mobilités, avec pour objectifs d'anticiper l'évolution des emplois et qualifications, notamment l'impact des transitions numériques, énergétiques et écologiques ainsi que de promouvoir les métiers afin de répondre aux besoins en recrutement. A ce titre, OPCO Mobilités accompagne les dix-sept branches

professionnelles dans leur mission de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), dans la réalisation et le financement de travaux d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) ou de certification et enfin dans la mise en œuvre de travaux transverses sur le sujet des certifications et de la donnée emploi-formation.

# CONNAITRE ET PROMOUVOIR LES BRANCHES

## OUVERTURE DE L'ESPACE OBSERVATOIRES

OPCO Mobilités a lancé en novembre 2022 son Espace Observatoires, [opcomobilites.fr/espace-observatoires](https://opcomobilites.fr/espace-observatoires), qui recense et centralise les données et analyses clés de l'emploi et de la formation des branches professionnelles de la mobilité.

Dans le cadre de l'appui aux branches et plus largement dans une démarche de valorisation des travaux des observatoires de branches, cet espace permet :

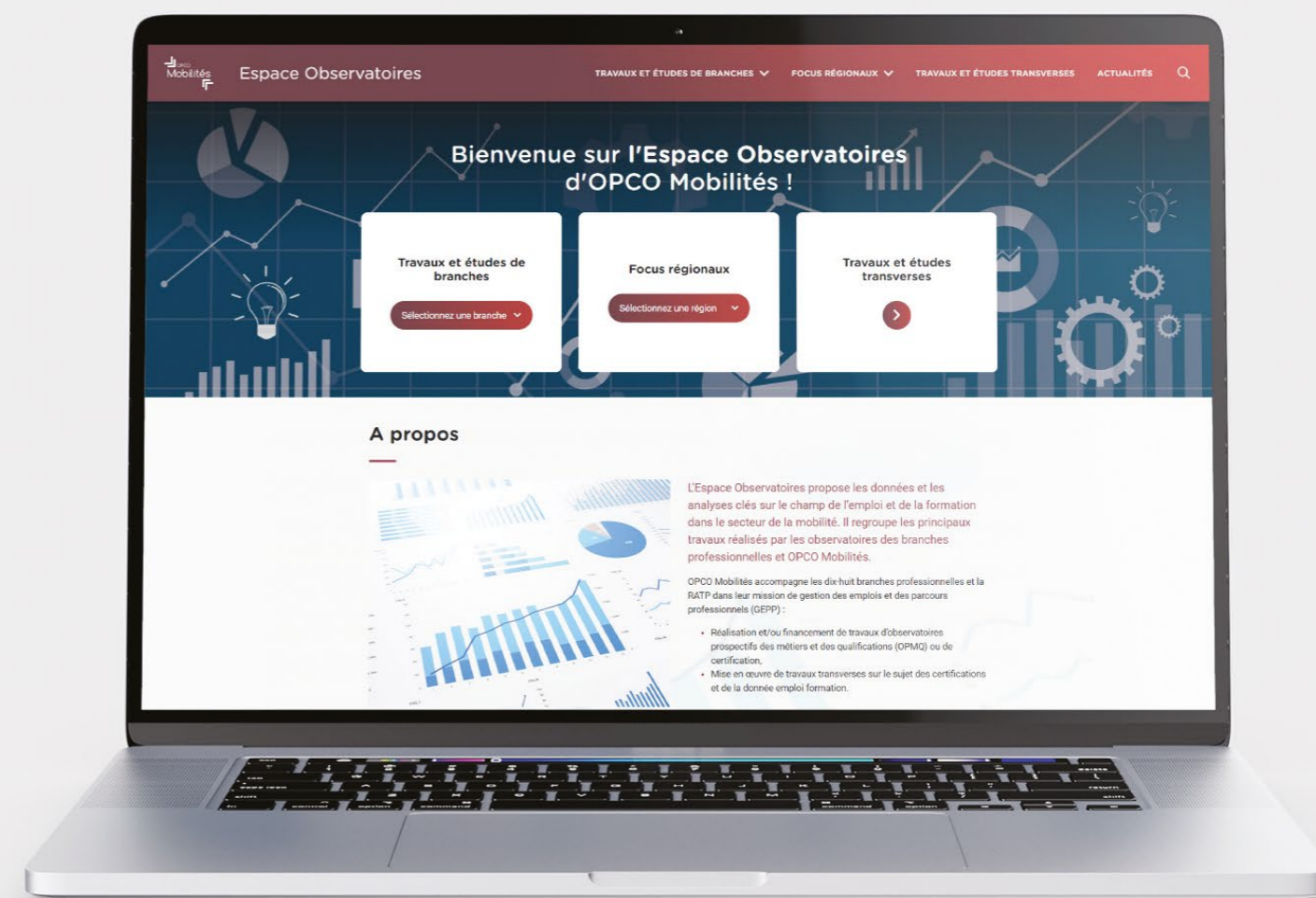
- D'assurer une diffusion des travaux et publications des branches conduits avec l'appui de l'OPCO ;
- De communiquer les données régionales interbranches via des « Focus régionaux » afin d'améliorer la connaissance régionale de l'emploi.

Cet espace est appelé à évoluer au fil des productions des observatoires afin de rendre compte de l'actualité des branches.

## PANORAMAS EMPLOI-FORMATION DE BRANCHE

Les commissions paritaires de branche de 6 secteurs d'activité du champ de la mobilité (couvrant 12 conventions collectives) ont souhaité la réalisation de panoramas de branche en mobilisant pour cela l'appui technique d'OPCO Mobilités.

En 2022, ont été réalisés les panoramas des branches : agences de voyages et guides accompagnateurs, manutention ferroviaire, ports et manutention portuaire, transports maritimes (navigant et sédentaire), transport fluvial et ports de plaisance. OPCO Mobilités a également alimenté en données chiffrées les observatoires des branches des services de l'automobile, du transport ferroviaire, des transports routiers et activités auxiliaires du transport et des transports urbains.



# ANALYSER ET ANTICIPER, TRAVAUX ET ÉTUDES DE BRANCHES

2022 a vu la mise en œuvre des dernières réalisations dans le cadre de l'EDEC PIC Mobilités signé avec la DGEFP et dont l'OPCO était organisme relais.

Au global, cet EDEC a permis de réaliser, avec les branches professionnelles impliquées, 7 actions, dont 4 directement liées aux missions de GEPP :

- Etudes prospectives
- Cartographies des métiers
- Création d'un socle statistique emploi-formation sur un périmètre commun
- Etude attractivité des métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi

Les études produites dans le cadre de cet EDEC constituent un apport de connaissances et des outils nouveaux salués par les branches. Certains sont accessibles sur l'Espace Observatoires d'OPCO Mobilités. L'ensemble des travaux permet également aux branches de disposer de constats et pistes pour engager des actions pour les prochaines années.

Ces réalisations sont en téléchargement depuis l'Espace Observatoires.



## MESURE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRAT EN ALTERNANCE

Comme chaque année, OPCO Mobilités a réalisé en 2022 une enquête pour évaluer l'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage dans les entreprises de la mobilité.

Plus de 11 000 bénéficiaires d'un contrat en alternance ont été interrogés, par téléphone ou via un questionnaire en ligne, 6 mois en moyenne après la fin des cursus, afin d'effectuer un suivi des contrats se terminant en 2021 et de connaître la situation professionnelle des alternants à la sortie de leur formation.

Cette enquête, programmée avec les commissions permanentes alternance et observatoires et certifications, confirme l'efficacité de l'alternance et son taux d'insertion élevé dans les entreprises de la mobilité. **En effet, 85 % des bénéficiaires de contrats de professionnalisation et 86 % des bénéficiaires de contrats d'apprentissage étaient en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation.**

## DIAGNOSTICS DE SORTIE DE CRISE SANITAIRE

Également, dans le cadre d'un cofinancement DGEFP sur le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), **8 rapports de diagnostic de situation post-covid** ont été réalisés et publiés sur l'Espace Observatoires : agences de voyages, distributeurs conseils hors domicile, transports routiers et activités auxiliaires du transport, transports urbains, ports de plaisance, transport fluvial, transports maritimes et services de l'automobile.

## FOCUS SUR L'ÉTUDE ATTRACTIVITÉ 2022

Dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, de pénurie de candidats, alors que les secteurs de la mobilité sont des pourvoyeurs d'emplois durables, les branches mobilisées sur l'EDEC ont réalisé une étude sur la connaissance et l'attractivité des métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi : Quelle image se font-ils des métiers de la mobilité ? Comment s'informent-ils sur leur orientation professionnelle et leurs choix de carrière ? Quelles sources consultent-ils ? Que cherchent-ils à savoir ?

Cette étude a permis de produire pour l'ensemble du secteur et par branche des mesures d'image et des recommandations d'actions afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers.

Parmi les points saillants, cette analyse montre une connaissance de la mobilité qui est assez limitée pour ceux qui n'y ont jamais travaillé, et qui gagne à être développée : au global, une petite majorité des jeunes interrogés déclare connaître les activités liées aux branches de la mobilité et il s'avère que leur vision est tronquée. Parmi eux, ceux qui ont une expérience dans l'un des secteurs identifient bien les aspects liés à l'impact social et économique de la mobilité, les innovations ou encore la R&D.

En revanche, le secteur est bien identifié comme un secteur attractif professionnellement par une grande majorité (72 % des jeunes en formation et 86 % des demandeurs d'emploi).

# DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES, L'INGÉNIERIE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Les branches professionnelles ont également mobilisé les services d'OPCO Mobilités pour les accompagner sur l'ingénierie de formation et de certification :

- Accompagnement et conseils techniques sur leur stratégie de certification
- Accompagnement administratif (enregistrements auprès de France Compétences)
- Appui pour la mise en œuvre de contrats de professionnalisation expérimentaux

En 2022, 5 branches (ports de plaisance, ports et manutention, transport ferroviaire, transports urbains, manutention ferroviaire) et la RATP se sont appuyées sur l'OPCO pour un accompagnement en matière d'ingénierie de certification : conseil, refonte ou création de CQP ou de titres à finalité professionnelle.

#### 4 certifications ont ainsi été créées en 2022 :

- Titre Agent de sureté cynophile en contact avec le public (enregistré au RNCP) - RATP
- CQP Opérateur de maintenance en mécanique ferroviaire - Transport ferroviaire
- CQP Conducteur de tramway - Transports urbains
- CQP Agent portuaire polyvalent - Ports de plaisance

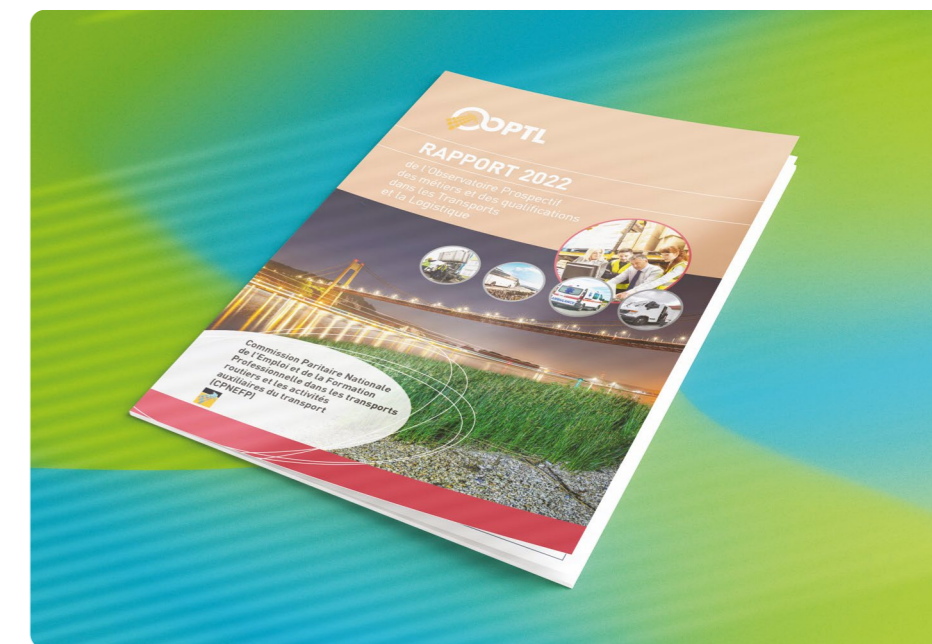


# ZOOM : PUBLICATION DU RAPPORT OPTL 2022

En partenariat avec OPCO Mobilités, l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) a publié le rapport 2022 de la branche des transports routiers et activités auxiliaires.

Dans le cadre de ce partenariat, OPCO Mobilités héberge l'OPTL national, communique les statistiques sur les formations de la branche (plan de développement des compétences, demandeurs d'emplois, alternance), contribue à la rédaction du rapport, assure le secrétariat de l'OPTL national, participe aux travaux des OPTL, finance les frais de conception, diffusion et promotion du rapport et enfin prend en charge les frais annexes des OPTL régionaux.

Avec ce rapport, l'OPTL confirme le dynamisme du secteur. Cependant, les tensions en recrutement sont toujours une réelle préoccupation pour les acteurs du secteur. Plus spécifiquement, le transport touristique et la logistique se préparent aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, véritable opportunité économique pour le secteur.



08



# LA COMMUNICATION

D'OPCO Mobilités





# FOCUS : DANS LES MÉDIAS

OPCO Mobilités a mené en 2022 une stratégie médiatique active afin de mettre en valeur les actions réalisées tout au long de l'année, que cela soit en son nom ou en coopération avec différents partenaires.

L'OPCO a « pris la parole » sur des thématiques essentielles en lien avec ses missions et actions : apprentissage, promotion des métiers, investissement et innovation pédagogique des CFA de la mobilité, accompagnement des entreprises...

C'est ainsi qu'avec **15 communiqués de presse** réalisés au cours de l'année, OPCO Mobilités a été mentionné plus de 200 fois dans la presse pour notamment : le cofinancement par OPCO Mobilités de 1 430 projets pour l'investissement et l'innovation pédagogique des CFA de la mobilité, la campagne média nationale ou encore l'enquête pour évaluer l'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de contrats en alternance.

Sur [presse.opcomobilites.fr](https://presse.opcomobilites.fr), retrouvez toute l'actualité médiatique d'OPCO Mobilités : communiqués de presse, dossiers, ressources visuelles et les mentions dans la presse



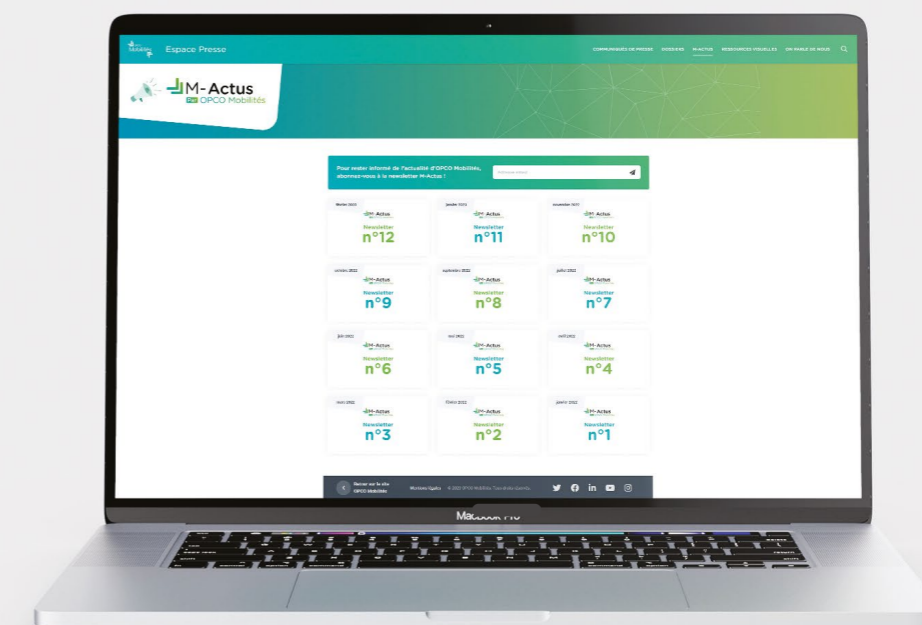
## M-ACTUS : LA NOUVELLE NEWSLETTER D'OPCO Mobilités

OPCO Mobilités a lancé en janvier 2022 sa newsletter mensuelle, M-Actus, à destination des branches et des représentants paritaires, des entreprises et de leurs salariés, des organismes de formation mais aussi des partenaires institutionnels.

M-Actus a pour objectif de mettre en lumière les initiatives nationales et régionales ainsi que les actualités d'OPCO Mobilités, dont l'ambition est depuis sa création de créer des synergies entre tous les acteurs de la formation professionnelle.

Chaque mois, **M-Actus est ouvert par près de 26 000 personnes**, qui ont pu en 2022 lire des articles ayant pour thème : la promotion de l'alternance, des retours d'expérience de professionnels et adhérents d'OPCO Mobilités (la Pro-A pour valoriser et fidéliser ses salariés, anticiper sa reprise d'activité...), les bilans des salons ou encore l'évolution de l'offre de service (rencontres territoriales du recrutement, engagement de la délégation Bretagne-Normandie en faveur du handicap, aide au recrutement ...).

Tous les numéros de M-Actus sont accessibles depuis une rubrique dédiée de l'espace presse : [presse.opcomobilites.fr/m-actus](https://presse.opcomobilites.fr/m-actus). L'abonnement à la newsletter est possible depuis cet espace ainsi que depuis tous les articles de chaque numéro.



# LES RÉSEAUX SOCIAUX

## LANCEMENT DU COMPTE INSTAGRAM « MÉTIERS DE LA MOBILITÉ »

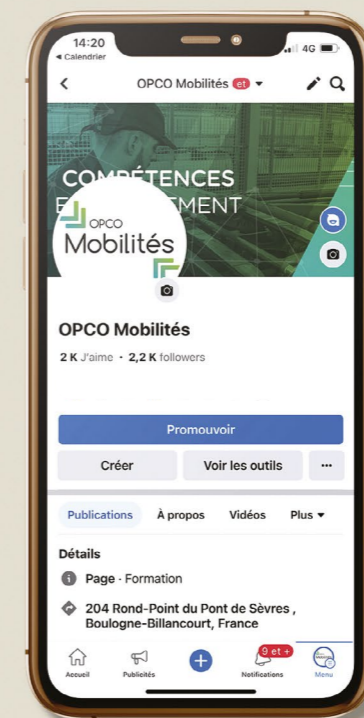
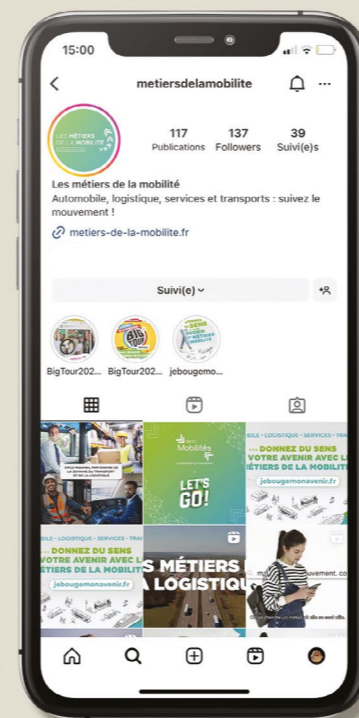
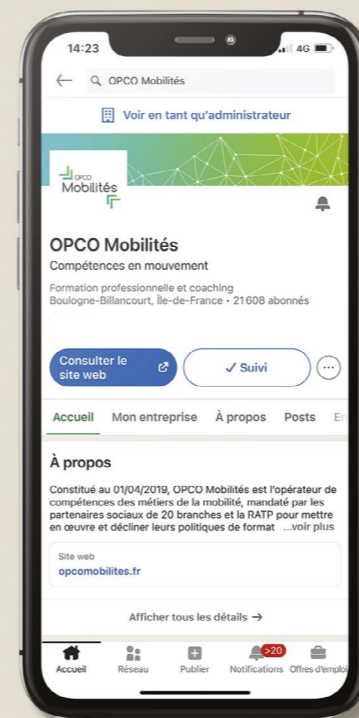
En avril 2022, OPCO Mobilités a créé son compte Instagram @metiersdelamobilite. Il a été initialement lancé dans le cadre du Big Tour, au cours duquel les équipes de proximité proposaient une animation Instagram lors des différentes étapes de cet événement.

Le principe était de choisir un ou des accessoire(s) iconique(s) des métiers de la mobilité et de réaliser une photo avec le cadre photo aux couleurs du compte Instagram.

La création de ce compte s'inscrit dans la stratégie déployée par l'OPCO en matière de promotion des métiers et de l'alternance.

## CAMPAGNE DE PROMOTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Afin de promouvoir de nouveaux services et ses réalisations auprès de la cible jeune mais aussi auprès des leaders d'opinion de la formation professionnelle et du grand public, OPCO Mobilités a mis en place en 2022 trois campagnes de promotion sur l'ensemble de ses réseaux sociaux. Ces campagnes concernaient : le **lancement de la newsletter M-Actus**, le **portail Je bouge mon avenir** et enfin la **participation au Mondial des Métiers de Lyon**.



TWITTER



1 275  
Abonnés  
(+14 %)

FACEBOOK



1 978  
Abonnés  
(+7 %)

INSTAGRAM



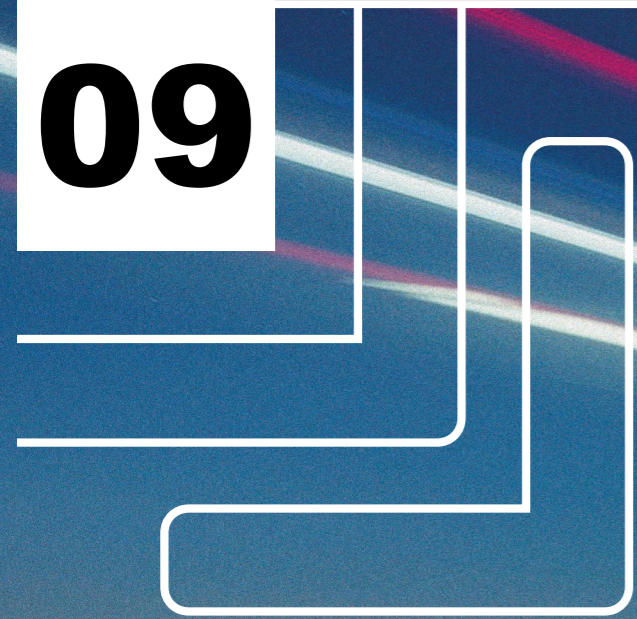
103  
Abonnés  
(ouvert en 2022)

LINKEDIN



19 739  
Abonnés  
(+24 %)

**09**



---

## **LES CHIFFRES CLÉS**



# PRISES EN CHARGE 2022

# ALTERNANCE

**1 300 M€** ont été engagés au titre de la formation des salariés des branches d'OPCO Mobilités. Ce montant correspond au total des engagements hors annulations totales et hors compléments de financement accordés sur dossiers antérieurs (38,9 M€).

En complément, **5 M€** ont été consacrés à des démarches de GEPP financées par OPCO Mobilités au bénéfice des entreprises des différentes branches.

**462 488 stagiaires, soit 317 339 salariés émanant de 52 082 entreprises**, ont pu suivre une ou plusieurs formations (1,5 en moyenne) durant l'année.

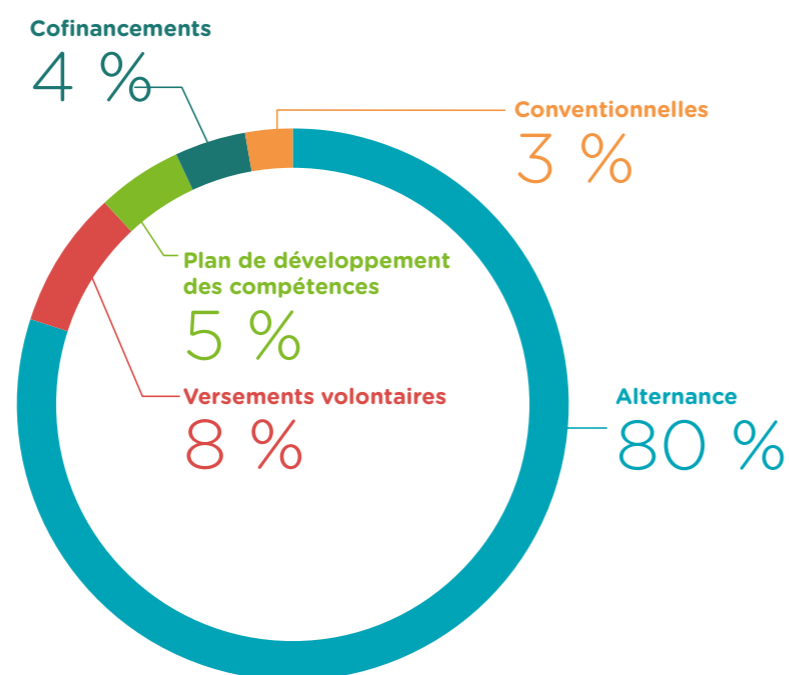
Les formations financées correspondent soit à des parcours suivis en alternance, afin de préparer un CQP, un titre, un diplôme ou une qualification, soit à des formations de développement ou adaptation des compétences suivies dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

## STRUCTURE DES ENGAGEMENTS

L'alternance représente 80 % des engagements avec 1 041 M€ dont 973 M€ de contrats d'apprentissage.

Les financements sur le plan de développement des compétences représentent 5 % des encours.

Les ressources supplémentaires (contributions conventionnelles, investissement formation et versements volontaires) s'ajoutant à la péréquation et aux dotations de France Compétences représentent 15 % des encours.



**1 041 M€** ont donc été consacrés aux formations en alternance. Ce niveau s'inscrit en progression de 12 % sur un an.

Le total se décline comme suit :

- **973,2 M€** au titre du financement de **62 123** contrats d'apprentissage : + 13 % en montants et + 8 % en nombre sur un an.
- **66,7 M€** d'encours sur **9 276** contrats de professionnalisation : chiffres stables par rapport à 2021.
- **0,6 M€** aux formations de **4 156** tuteurs et maîtres d'apprentissage : + 30 % en montants et en nombre.
- **0,6 M€** au financement de 175 parcours Pro-A : + 85 % en montants et en nombre.

Les contrats d'apprentissage représentent donc 93 % des engagements de l'alternance.

Les coûts et durées moyens de formation constatés sur chaque dispositif sont les suivants :

- **15 665 € pour 914 heures** en moyenne pour les nouveaux contrats d'apprentissage.
- **7 195 € pour 521 heures** en moyenne pour les contrats de professionnalisation.
- **152 € et 10 heures** pour les formations tuteurs et maîtres d'apprentissage
- **3 259 €** et une durée moyenne de **506 heures** pour les Pro-A « classique » .

**61 %** des contrats d'apprentissage financés le sont au profit d'entreprises de moins de 50 salariés.

Sur le contrat de professionnalisation, à l'inverse, **68 %** des contrats concernent des entreprises de plus de 50 salariés.

**63 %** des contrats d'apprentissage ont été financés au profit d'entreprises de la branche des services de l'automobile et 23 % à celle des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

**34 %** des contrats de professionnalisation financés le sont au bénéfice d'entreprises de la branche transports routiers et activités auxiliaires du transport et 23 % pour celles des services de l'automobile. Les entreprises du transport ferroviaire arrivent en 3ème position avec 17 % des contrats de professionnalisation financés.

Pour toutes les branches, à l'exception des transports maritimes et des transports urbains pour lesquels il y a une quasi stricte équivalence, le nombre de contrats d'apprentissage financés est largement supérieur à celui des contrats de professionnalisation.

Sur les contrats de professionnalisation, l'analyse des financements par type de publics amène aux constats suivants :

- **59 %** consacrés aux plus de 26 ans
- **64 %** à un public en CDD
- **82 %** sur des formations d'une durée inférieure à 1 an
- **72 %** financent la préparation d'un titre professionnel, 13 % un CQP et 7 % un diplôme

Le clivage entre contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage reste fonction de la qualification préparée et l'âge de l'alternant : le contrat de professionnalisation est privilégié pour préparer un CQP et une qualification de branche et pour un public de plus de 29 ans. Pour les autres démarches, le contrat d'apprentissage est majoritairement retenu.

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

**71,5 M€** de financements ont été accordés sur la section financière Plan de développement des compétences (- 28 % sur un an), permettant de former 97 938 salariés et 129 035 stagiaires. Cette diminution s'explique par un changement de méthode comptable avec le transfert des subventions reçues et des actions engagées vers la section des versements volontaires. Ces subventions représentaient de l'ordre de 50 % du budget. Ont donc été financées uniquement des actions de formation au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés. Les formations ont eu une durée moyenne de 20 heures et un coût moyen de 554 €, avec la typologie d'entreprises bénéficiaires suivante :

- **43 %** des fonds accordés le sont au profit d'entreprises de moins de 11 salariés ;
- Les entreprises 11 à 50 salariés représentent **53 %** des engagements ;
- **4 %** au profit d'entreprises ayant changé de catégorie d'effectif en cours d'année.

**54 %** des financements accordés au titre des enveloppes individuelles des entreprises l'ont été au profit des entreprises relevant de la branche des services de l'automobile.

**41 %** également bénéficient à celle des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Concernant la typologie des bénéficiaires de financement d'une formation :

- **17 %** sont des femmes
- **79 %** sont ouvriers ou employés
- **33 %** ont moins de 34 ans, 29 % ont entre 35 et 44 ans et 38 % ont 45 ans et plus

# SOURCES COMPLÉMENTAIRES : CONVENTIONNELLES DE BRANCHE ET VERSEMENTS VOLONTAIRES

Les sources de contributions dorénavant collectées par les Urssaf ont été complétées par des démarches à l'initiative des branches ou des entreprises pour financer l'effort de formation.

**5 branches** bénéficient d'une source conventionnelle : distributeurs conseils hors domicile (DCHD), manutention ferroviaire, services de l'automobile, transports urbains et ports de plaisance.

**35,2 M€** de formations ont été financés sur fonds de branche, répartis comme suit :

- 30,4 M€ pour la branche des services de l'automobile
- 4 M€ pour les transports urbains
- 0,8 M€ pour la manutention ferroviaire
- 0,1 M€ pour DCHD
- 0,04 M€ pour les ports de plaisance

Ces financements de branche ont permis à 74 124 salariés (+ 25 % sur un an) de suivre des formations d'une durée moyenne de 11 heures et d'un coût moyen de 241 €.

Les formations suivies correspondent à des priorités de branche.

L'effort de formation produit par les entreprises des branches gérées par OPCO Mobilités s'illustre également par l'importance des financements de formation via **les versements volontaires des entreprises**.

**4,2 M€** de formations (4 275 formations au profit de 4 045 bénéficiaires) ont été financés sur fonds « investissement formation », dispositif de la **branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport** permettant d'allouer des financements aux entreprises relevant des secteurs des transports de voyageurs, de marchandises et sanitaires, sur des actions prioritaires de branche.

**147,7 M€, soit 57 % des fonds consacrés au financement de la formation continue**, correspondent à un investissement au-delà du versement légal et le cas échéant conventionnel ou à des actions cofinancées.

Ces financements ont permis d'accompagner 151 664 salariés (254 498 stagiaires) dans des projets de formation d'une durée moyenne de 24 heures et d'un coût moyen de 580 €.

A souligner, 50,2 M€ sur les 147,7 M€ sont des compléments de financement entreprises ou OPCO alloués à des dossiers ayant bénéficié de cofinancements, soit 34 % de la section (dont FNE 21 M€, POEC 21,5 M€ et Pro-A plan de relance 5,5 M€).

Les **4 138 POEC** financées pour permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans le domaine des transports routiers principalement, ont une durée moyenne de 382 heures (hors stage) et un coût moyen de 5 196 €.

**En 2022, plus de 25 000 salariés ont bénéficié du FNE**, dont 12 005 (soit 48 %) sont issus des transports routiers, 8 279 (soit 33 %) des services de l'automobile et 2 319 (soit 9 %) des agences de voyages.

**Depuis 2022, le dispositif Pro-A plan de relance permet de financer, avec un plafond de 9 000 € par parcours**, des formations menées en alternance par des salariés en poste. 681 parcours, chiffre en nette progression (177 en 2021), d'une durée moyenne de 465 heures, ont été financés pour un total de 5,4 M€ bénéficiant d'un financement public.

**L'accompagnement des entreprises en matière de GEPP à hauteur de 5 M€** a permis à 813 entreprises de bénéficier d'un diagnostic ou d'un accompagnement RH. Ces démarches ont principalement été financées pour des entreprises de moins de 50 salariés (89 %) ; d'autres diagnostics financés aux entreprises excédant cette taille ayant été cofinancés par des fonds émanant des DIRECCTE ou des Conseils régionaux.

# FOCUS : FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI - FORMATION

**Ce dispositif, lancé en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, a été prorogé sur l'année 2021 et 2022 mais dans des conditions modifiées.**

Sur 2021 et 2022, pouvaient être financés sur fonds publics, des parcours entrepris par les salariés d'entreprises se trouvant soit en mutation économique ou reprise d'activité, soit en activité partielle, soit en difficulté.

Les parcours de formation entrepris devaient viser : une anticipation des mutations économiques, une obtention d'une certification, une reconversion ou le développement de compétences spécifiques en lien avec la gestion de la crise Covid.

L'accompagnement financier de l'entreprise a été modifié. Il a été conditionné par la taille de l'entreprise, sa situation et la date de la demande. Suivant la situation, la prise en charge financière pouvait aller de 100 % à 40 % du coût de la formation.

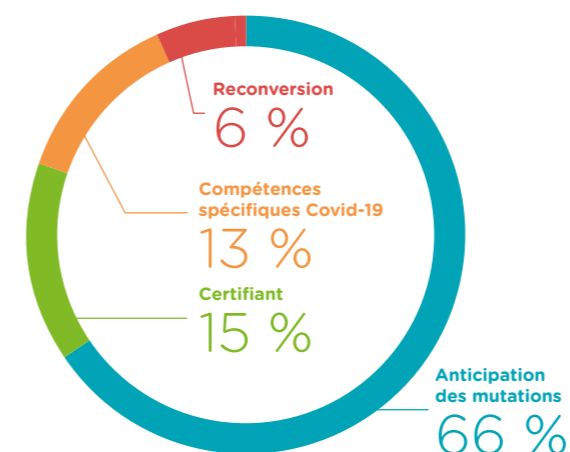
**48,8 M€ sur l'opération, auxquels doivent être ajoutés 3,3 M€ accordés sur fonds OPCO et 4,4 M€ de financements conventionnels de branche** ont été accordés pour permettre ces démarches.

**33 914 bénéficiaires** ont pu suivre 40 616 formations sur cette source publique. Le coût moyen de ces formations a été de 1 202 € et la durée moyenne de 50 heures.

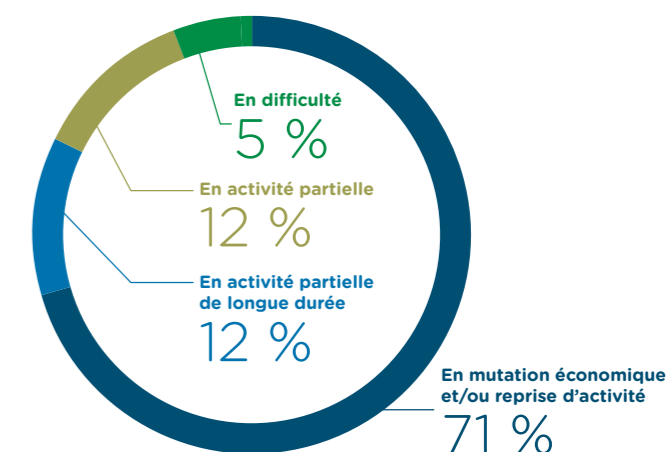
Les bénéficiaires de la mesure sont à 73 % des hommes, majoritairement des ouvriers ou employés (61 %).

Les parcours financés ont majoritairement visé une anticipation des mutations économiques.

**ENGAGEMENT FNE  
PAR TYPE DE PARCOURS**



**ENGAGEMENT FNE  
PAR SITUATION DE L'ENTREPRISE**



En conclusion, le dispositif FNE a été un complément précieux aux financements entreprises, branches et OPCO pour permettre aux salariés d'engager les formations nécessaires au maintien de leur employabilité dans un environnement professionnel très sujet aux évolutions technologiques, économiques et environnementales.

10



## LES CHIFFRES CLÉS

BRANCHES





PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)

6 755 stagiaires | 26 904 734 €

**ALTERNANCE**

Contrat  
d'apprentissage  
**1 781 stagiaires**  
21 964 275 €

Contrat  
de professionnalisation  
**271 stagiaires**  
1 136 984 €

Tuteur et maître  
d'apprentissage  
**45 stagiaires**  
6 750 €

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**2 124 stagiaires**  
1 394 737 €

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**370 stagiaires**  
190 816 €

**ACTIONS COFINANCÉES**

FSE  
**36 stagiaires**  
4 274 €

FNE  
**2 319 stagiaires**  
2 191 058 €

Autres cofinancements  
**3 stagiaires**  
15 840 €



PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)

3 723 stagiaires | 8 284 005 €

**ALTERNANCE**

Contrat d'apprentissage  
**467 stagiaires**  
6 060 305 €

Contrat de professionnalisation  
**76 stagiaires**  
372 854 €

Tuteur et maître d'apprentissage  
**31 stagiaires**  
4 650 €

Pro-A  
**18 stagiaires**  
159 591 €

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**1 040 stagiaires**  
727 534 €

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**1 800 stagiaires**  
535 513 €

**ACTIONS COFINANCÉES**

FSE  
**3 stagiaires**  
5 418 €

FNE  
**134 stagiaires**  
209 169 €

POEC  
**10 stagiaires**  
58 590 €

Autres cofinancements  
**3 stagiaires**  
20 240 €

**CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE**

**366 stagiaires**  
130 141 €





PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)

2 556 stagiaires

2 208 484 €

ALTERNANCE

Contrat  
d'apprentissage

73 stagiaires  
1 048 748 €

Contrat  
de professionnalisation

49 stagiaires  
334 591 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Actions de formation

74 stagiaires  
30 422 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Actions de formation

8 stagiaires  
985 €

ACTIONS COFINANCÉES

FNE

1 stagiaire  
236 €

Autres cofinancements

14 stagiaires  
28 902 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

2 344 stagiaires  
764 600 €



PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)

832 stagiaires

623 238 €

ALTERNANCE

Contrat  
d'apprentissage

24 stagiaires  
300 998 €

Contrat  
de professionnalisation

1 stagiaire  
2 352 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Actions de formation

393 stagiaires  
148 570 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Actions de formation

165 stagiaires  
49 274 €

ACTIONS COFINANCÉES

FSE

53 stagiaires  
16 045 €

FNE

3 stagiaires  
11 857 €

POEC

10 stagiaires  
42 900 €

Autres cofinancements

24 stagiaires  
5 237 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

316 stagiaires  
46 005 €

**PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)**

**2 400 stagiaires** | **5 527 877 €**

**ALTERNANCE**

Contrat  
d'apprentissage

**140 stagiaires**  
**2 089 261 €**

Contrat  
de professionnalisation

**56 stagiaires**  
**784 348 €**

Tuteur et maître  
d'apprentissage

**12 stagiaires**  
**1 950 €**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**788 stagiaires**  
**488 182 €**

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**750 stagiaires**  
**315 017 €**

**ACTIONS COFINANCÉES**

FSE

**180 stagiaires**  
**69 315 €**

FNE

**687 stagiaires**  
**1 735 807 €**

POEC

**36 stagiaires**  
**33 138 €**

Autres cofinancements

**3 stagiaires**  
**10 859 €**

**PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)**

**2 042 stagiaires** | **15 633 723 €**

**ALTERNANCE**

Contrat  
d'apprentissage

**764 stagiaires**  
**9 202 555 €**

Contrat  
de professionnalisation

**1 026 stagiaires**  
**5 582 808 €**

Tuteur et maître  
d'apprentissage

**1 stagiaire**  
**150 €**

**ACTIONS COFINANCÉES**

POEC

**122 stagiaires**  
**848 210 €**

**PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)**

255 495 stagiaires | 796 446 184 €

**ALTERNANCE**

Contrat d'apprentissage

**39 255 stagiaires**  
651 544 041 €

Contrat de professionnalisation

**2 160 stagiaires**  
16 669 310 €

Tuteur et maître d'apprentissage

**193 stagiaires**  
28 845 €

Pro-A

**94 stagiaires**  
647 937 €

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**69 922 stagiaires**  
36 878 998 €

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**128 822 stagiaires**  
51 136 737 €

**ACTIONS COFINANÇÉES**

FSE

**200 stagiaires**  
36 259 €

FNE

**8 279 stagiaires**  
6 899 701 €

POEC

**389 stagiaires**  
1 997 402 €

Autres cofinancements

**65 stagiaires**  
255 163 €

**CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE**

**127 700 stagiaires**  
30 351 791 €

**PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)**

6 347 stagiaires | 77 981 860 €

**ALTERNANCE**

Contrat d'apprentissage

**4 272 stagiaires**  
67 003 175 €

Contrat de professionnalisation

**1 580 stagiaires**  
10 102 352 €

Tuteur et maître d'apprentissage

**161 stagiaires**  
19 674 €

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**19 stagiaires**  
21 245 €

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**178 stagiaires**  
99 835 €

**ACTIONS COFINANÇÉES**

FSE

**50 stagiaires**  
22 823 €

FNE

**26 stagiaires**  
59 600 €

POEC

**99 stagiaires**  
653 156 €

Autres cofinancements

**65 stagiaires**  
255 163 €

**PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)**

**705 stagiaires**

**2 941 250 €**

**ALTERNANCE**

Contrat  
d'apprentissage

**130 stagiaires**  
**2 681 585 €**

Contrat  
de professionnalisation

**1 stagiaire**  
**4 800 €**

Tuteur et maître  
d'apprentissage

**6 stagiaires**  
**900 €**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**353 stagiaires**  
**133 655 €**

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**68 stagiaires**  
**21 375 €**

**ACTIONS COFINANCÉES**

FSE

**47 stagiaires**  
**3 167 €**

FNE

**171 stagiaires**  
**95 768 €**

**PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)**

**2 256 stagiaires**

**7 623 554 €**

**ALTERNANCE**

Contrat  
d'apprentissage

**279 stagiaires**  
**3 723 779 €**

Contrat  
de professionnalisation

**229 stagiaires**  
**2 818 203 €**

Tuteur et maître  
d'apprentissage

**41 stagiaires**  
**6 150 €**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**491 stagiaires**  
**350 067 €**

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**214 stagiaires**  
**102 242 €**

**ACTIONS COFINANCÉES**

FSE

**5 stagiaires**  
**5 663 €**

FNE

**1 061 stagiaires**  
**510 021 €**

**PRISES EN CHARGE TOTALES  
(HORS GEPP)**

**159 444 stagiaires | 332 736 515 €**

**ALTERNANCE**

Contrat d'apprentissage

**14 155 stagiaires  
196 774 266 €**

Contrat de professionnalisation

**3 161 stagiaires  
24 944 268 €**

Tuteur et maître d'apprentissage

**3 497 stagiaires  
533 284 €**

Pro-A

**713 stagiaires  
5 013 886 €**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**52 863 stagiaires  
30 905 237 €**

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**85 996 stagiaires  
43 225 105 €**

Reliquat investissement formation

**4 275 stagiaires  
4 185 419 €**

**ACTIONS COFINANÇÉES**

FSE

**2 126 stagiaires  
993 938 €**

FNE

**12 005 stagiaires  
8 889 738 €**

POEC

**3 252 stagiaires  
16 751 741 €**

Autres cofinancements

**416 stagiaires  
519 635 €**

**PRISES EN CHARGE TOTALES :  
(HORS GEPP)**

**19 425 stagiaires | 20 095 296 €**

**ALTERNANCE**

Contrat d'apprentissage

**617 stagiaires  
8 542 683 €**

Contrat de professionnalisation

**655 stagiaires  
3 940 339 €**

Tuteur et maître d'apprentissage

**167 stagiaires  
28 270 €**

Pro-A

**18 stagiaires  
130 894 €**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Actions de formation

**719 stagiaires  
264 770 €**

**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

Actions de formation

**2 735 stagiaires  
1 760 960 €**

**ACTIONS COFINANÇÉES**

FSE

**8 stagiaires  
1 630 €**

FNE

**556 stagiaires  
344 094 €**

POEC

**220 stagiaires  
1 114 498 €**

Autres cofinancements

**1 stagiaire  
1 800 €**

**CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE**

**15 451 stagiaires  
3 965 358 €**



opcomobilites.fr

 OPCO Mobilités

 OPCO Mobilités

 @OPCO\_Mobilites

 @metiersdelamobilite



Compétences en mouvement